



Dans ce numéro

- **Entretien avec Jean-Marc DUQUESNE**
Délégué général du GICAT
- **Entretien avec Pierre LARA**
Président de la CARAC
- **Les enjeux du réarmement de nos armées**
- **Défense européenne, mythe ou réalité**

L'OFFICIER

Magazine de l'ANOCR
Septembre à décembre 2025 - N° 501



LA CRÈCHE DE NOËL

L'origine de la tradition de la crèche est attribuée à François d'Assise qui, en 1223, a l'idée de créer une sorte de pièce de théâtre représentant la naissance de Jésus.

La première crèche est donc une crèche vivante, jouée par les habitants du village de Greccio, en Italie. L'idée se répand ensuite dans toute l'Italie puis en Provence, grâce aux moines franciscains.

Au XVI^e siècle, les Jésuites introduisent des modèles réduits de la crèche dans les églises d'Europe de l'Est, notamment à Prague. La coutume se popularise alors un peu partout en Europe.

La tradition des crèches domestiques s'installe en France pendant la Révolution. En effet, il est alors interdit de représenter des scènes religieuses en public, la messe de minuit est interdite, ainsi que l'installation de crèches dans les églises.

Les croyants n'ont donc d'autre choix que de faire des crèches de Noël chez eux, à l'abri des regards. C'est depuis ce temps-là que nous avons gardé l'habitude d'installer, au sein de nos foyers, la crèche de Noël.

Joyeux Noël



Chers camarades, chères familles

En cette fin d'année 2025, la tradition veut que l'on fasse un bilan de l'année écoulée.

Un premier bilan pourrait concerner la situation internationale. Le droit international se délite jour après jour suite aux conflits en cours ou aux multiples tensions. Il n'est plus la panacée pour résoudre un différend par la négociation. Le recours à la force militaire reprend toute sa place au service de la légitimité d'une décision surpassant la notion de légalité. Cette évolution ou cette régression selon les points de vue ferment la parenthèse de l'après-guerre-froide 1990 - 2022 qui avait écarté définitivement l'acceptation de la guerre inter-étatique. Quelles sont les conséquences de cette situation ? Les démocraties européennes sont contraintes de se réarmer y compris moralement pour faire face à une guerre possible.

Elles réapprennent les caractéristiques de la défense d'un pays sous toutes ses formes : augmentation des budgets militaires ; renforcement des industries de défense ; réinstauration d'un service national militaire volontaire par la France à compter de 2026.

A une autre échelle, un second bilan à faire est celui de notre association et de ses actions au profit de la communauté des officiers. Je ne reviendrai pas sur notre nouvelle image et sur la rénovation de notre communication qui sont appréciées et font leur chemin. Dans le domaine social, l'ANOCR, membre fondatrice de l'association Jean Lachenaud, s'est réinvestie dans l'AJL qui gère trois EHPAD et la résidence senior Maréchal Leclerc. En réorganisant la gouvernance avec les autres membres-fondateurs, l'objectif est la préservation de l'accueil des anciens militaires dans ces établissements. En revanche, au moment où les plus hautes autorités civiles et militaires en appellent à la résilience et au réarmement moral de l'ensemble de la nation, il est navrant de constater que - cédant peut-être aux réflexes biologiques de ce que d'aucuns appellent l'« Etat profond » - on semble vouloir tenir à distance les militaires retraités du monde de la défense.

Ainsi, lors d'une réunion interministérielle le 18 mars 2025, surfant sur le projet de loi de simplification de la vie économique, l'administration du ministère des armées a proposé la suppression du conseil permanent des retraités militaires (CPRM) auquel participe l'ANOCR. Cette décision prise sans concertation préalable a été annoncée aux sept associations membres le 21 mai lors de la session ordinaire. Elles ont saisi la direction des ressources humaines du ministère en tenant informées la ministre et les commissions parlementaires compétentes. Cette action a abouti à une première réunion ce 17 décembre avec le DRHMD.

De même, Unéo est-elle encore la mutuelle de la communauté militaire ? Son conseil d'administration a voté la limitation à 85 ans de l'âge requis pour le versement du capital de base de 2 000 euros prévu dans la garantie décès alors que ses adhérents les plus âgés cotisent depuis de très nombreuses années.

Faut-il y voir la conséquence de la récente réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) qui, pour financer à moindre coût la prise en charge par l'Etat de la cotisation santé des militaires et agents employés par le ministère des Armées, aurait « sacrifié » la solidarité intergénérationnelle financée jusqu'alors par le dispositif antérieur ? La question se pose légitimement et l'ANOCR s'est adressée ce 28 novembre au président d'Unéo par un courrier largement diffusé aux associations de la communauté de défense et à nos membres.

Dans la situation actuelle de crise de confiance que connaît la France, ces décisions à la limite du mépris à l'égard des militaires retraités n'est-elle pas le signe d'une tendance au repli sur elle-même d'une institution professionnalisée face aux enjeux actuels ?

Pour conclure sur une note plus festive, l'ANOCR et l'Union nationale des officiers de réserve organiseront des vœux officiels communs à Paris le 27 janvier 2026 sous le slogan « tous ensemble sous l'uniforme ».

Je souhaite enfin à vos familles et à chacun d'entre vous un Joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et une année 2026 épanouissante.



SOMMAIRE

• PORTRAIT ET ENTRETIENS p.4

• DOSSIERS D'ACTUALITÉ

- Un point sur les enjeux du réarmement de nos Armées p.12

- Défense européenne, mythe ou réalité p.17

- Taïwan - Chine - États-Unis p.21

- Taïwan - Chine p.22

- Les nouvelles formes de la guerre des mines p.24

• LES BRÈVES p.27

• BIBLIOGRAPHIE p.31

• FAITS HISTORIQUES p.33

• TÉMOIGNAGES p.39

• VIE DES GROUPEMENTS p.46



Entretien avec le Général (2s) Jean-Marc Duquesne Délégué général du GICAT

PROPOS RECUEILLIS
PAR LE COLONEL (ER) BRUNO BOUBÉE

Conflit en Ukraine, réarmement, drones : la guerre change, l'industrie de défense française aussi.

L'industrie française de défense n'est pas un bloc homogène mais un écosystème aux dynamiques multiples, tiraillé entre hyper-sophistication et besoin de masse, entre souveraineté et interdépendances. Guerre en Ukraine, réarmement européen, financement, rôle de la DGA, drones...

Le délégué général du GICAT – groupement professionnel des industries de Défense et de Sécurité terrestres et aéroterrestres – livre à l'ANOCR un état des lieux sans fard et plaide pour un dialogue accéléré entre opérationnels, ingénieurs et industriels.

« Il n'y a pas une industrie de défense, mais des industries de défense »

Q. Vous dites souvent qu'on parle trop vite « de » l'industrie de défense au singulier. Pourquoi est-ce trompeur ?

R. En France, l'écosystème se structure autour de trois groupements professionnels : le GIFAS (aéronautique et spatial), le GICAN (naval et maritime) et le GICAT (terrestre et aéroterrestre). Trois domaines, trois cultures industrielles, des chaînes de valeur et des marchés différents. Des entreprises naviguent entre deux, parfois trois univers, mais les logiques ne sont pas interchangeables. C'est pourtant l'une des grandes forces industrielles du pays, alors même que la France a connu une désindustrialisation marquée ces vingt dernières années.

Q. Le public confond parfois le rôle de la DGA (Délégation Générale de l'Armement) et celui des groupements industriels tels que le GICAT. Commençons par clarifier.

R. La DGA est un grand corps technique de l'État : elle oriente la R&D, formalise les besoins des armées, conduit les appels d'offres, contractualise, réceptionne, et contribue aux autorisations d'export (la règle étant l'interdiction, les dérogations passant par la CIEEMG [commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre]).

Les **groupements** – GIFAS, GICAN, GICAT – sont des organisations professionnelles indépendantes, pilotées par les industriels. Notre rôle ? **Facilitateurs**. Nous fluidifions le dialogue opérationnels-DGA-industrie, ouvrons des accès, organisons la promotion à l'export (salons du Bourget, Eurosatory, Euronaval) et informons le Parlement.

Q. Quels ordres de grandeur faut-il avoir en tête ?

R. Au global, l'« esprit de défense » français s'appuie sur plus de **4 000 entreprises** et environ **200 000 emplois**. Pour le GICAT spécifi-

quement : un peu plus de 400 adhérents, auxquels s'ajoutent plus de 80 start-up au sein de l'accélérateur Generate. En 2024, notre périmètre a réalisé 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, avec 60 % de commandes nationales et 40 % à l'export. On parle d'environ 50 000 emplois directs et indirects, disséminés sur tout le territoire – un héritage historique autant que stratégique.

Q. *Comment expliquer un tel poids de nos industries de défense dans notre tissu industriel ?*

R. Notre industrie de défense est le fruit de 60 ans de construction autour du concept d'autonomie stratégique hérité du gaullisme historique. Il y a bien sûr le nucléaire au départ, puisque c'était le cœur de notre stratégie dissuasion, mais pas uniquement. Cette industrie de défense s'est structurée autour de la commande nationale et de la commande du grand export avec tous les grands contrats qui ont prévalu, notamment au Moyen-Orient. Pourquoi ? Parce que budgétairement, la commande nationale ne permettait pas des séries suffisamment longues pour avoir des coûts unitaires intéressants. Il fallait donc absolument augmenter le volume de notre production, ce qui nécessitait un effort à l'export important. Cet effort a su être poursuivi depuis maintenant plus de 40 ans.

De l'hyper-sophistication à la guerre de masse

Q. *Que change la guerre en Ukraine dans les priorités industrielles ?*

R. Elle agit comme un accélérateur. La guerre en Ukraine nous rappelle qu'une guerre de haute intensité est une guerre industrielle : elle détruit, elle use, elle exige des remplacements rapides, du stock, de la logistique et des munitions en quantité. Le modèle de sécurité internationale tourné vers la gestion de crise dans lequel nous avons évolué pendant trois décennies imposait de « gagner les cœurs » des populations au sein desquelles nous agissions militairement. D'où la nécessité de délivrer des feux ou des actions avec le moins de dommage collatéral possible et son corollaire, le développement de produits

très sophistiqués, de grande qualité mais extrêmement onéreux. L'Ukraine renverse cette équation : il faut du « **plus vite, moins cher, en masse** », tout en conservant le niveau technologique indispensable.

Q. *Faut-il renier l'hyper-sophistication ?*

R. Non, la France a très bien préservé sa R&D et sa R&T – souvent subventionnées pour la recherche amont – ce qui garantit une supériorité technologique sur des segments clés. Elle doit conserver absolument ce savoir-faire qui lui assure une place de premier plan.

Q. *Où est l'enjeu aujourd'hui ?*

R. Là où l'érosion a été réelle depuis les années 1980, c'est sur les capacités de production. Hyper-sophistication et « dividendes de la paix » se sont combinés pour que notre système de défense soit parfois qualifié d'« **échantillonnaire** », capable de couvrir l'ensemble du spectre – fait rare sinon unique en Europe – mais avec des volumes faibles.

Avec le retour de la guerre de haute intensité, la problématique industrielle se renverse : il devient primordial de disposer rapidement, moins cher et en grande masse des équipements, des armes, des munitions qui répondent aux besoins opérationnels. Le défi actuel est de **basculer vers des cadences élevées** sans sacrifier l'excellence.

Souveraineté : reconquérir les chaînes critiques

Q. *Nous réalisons les risques du « tout mondialisé » sur notre souveraineté. Qu'est-ce qui a déclenché cette prise de conscience ?*

R. D'abord le Covid : il a montré les limites de la mondialisation heureuse et la **vulnérabilité des approvisionnements mondialisés** quand on dépend du bon vouloir de fournisseurs étrangers qui, lorsqu'il y a une crise, commencent par se fournir eux-mêmes avant de fournir les autres.

Ensuite, l'Ukraine bien sûr qui a révélé des **lacunes** concrètes : à titre d'exemple en France une partie des capacités de production de poudres avait disparu. D'où la montée en

puissance de sites comme Eurenco à Bergerac, leader européen dans le domaine des matériaux énergétiques pour la Défense et leurs dérivés pour applications civiles. Il faut en effet **reconstituer les chaînes complètes**, du corps de munition à son contenu, et instaurer du double-sourcing européen pour chaque composant critique. C'est long, mais la dynamique est lancée.

Q. *L'autonomie peut-elle être intégrale ?*

R. Non : une part d'interdépendance restera structurelle. L'enjeu est de réduire les points de fragilité, de maîtriser les segments vitaux et d'organiser des alternatives crédibles à l'échelle européenne.

Drones, guerre électronique, défense sol-air : les nouveaux impératifs

Q. *Un mot sur ce que vous avez vu en Ukraine.*

R. Avec 30 entreprises du GICAT, nous étions à Kyiv en septembre 2023 ; nous y avons ouvert un bureau permanent et nous y avons organisé plusieurs missions avec nos adhérents pour qu'ils puissent bénéficier notamment des retours d'expérience des opérationnels ukrainiens. Ce conflit, c'est **1917 avec un smartphone** : sur vingt kilomètres de part et d'autre de la ligne de front, le brouillard de la guerre se dissipe, tout est observé, ciblé. Percer devient extraordinairement coûteux sans l'articulation fine **char-drone-artillerie-guerre électronique** et des feux à longue portée. La leçon numéro 1 tient en quelques mots : **vitesse d'apprentissage et d'industrialisation**.

Q. *Vous parlez d'« industrialiser la bidouille ». L'expression est pittoresque, que recouvre-t-elle ?*

R. Les Ukrainiens innovent à une vitesse sidérante ; tous les trois mois, beaucoup de solutions deviennent obsolètes sous l'effet du duel lance/cuirasse.

Il faut capter ce retour d'expérience et transformer les bricolages efficaces en produits robustes, soutenables et produits en série. L'Armée de terre évolue en ce sens, avec le Commandement du combat futur et des ren-

dez-vous comme « Techterre », qui mêlent innovateurs militaires et industriels, sous le regard de la DGA.

Q. *Des manques français identifiés ?*

R. Nous sommes plébiscités sur l'artillerie de 155 mm (Caesar), mais les tirs en profondeur doivent être musclés : 200, 500, 1 000 km selon les effets recherchés. Il faut combler ce segment pour couvrir tout le spectre, à l'image des capacités américaines type HIMARS.



Artilleurs ukrainiens formés par des instructeurs français à l'utilisation du canon Caesar PAUL DZA/SIPA

Q. *Quelles leçons capacitaires tirez-vous du front ukrainien ?*

R. Trois évidences : la centralité de la guerre électronique, le retour en force de la défense sol-air et l'irruption du drone comme **game changer** tactique et opératif. Côté terrestre, nous avons lancé il y a plus de deux ans un groupe de travail « drones < 150 kg » avec l'Armée de terre ; il a inspiré le **Pacte drones** signé à Eurosatory 2024. L'idée : rapprocher besoins opérationnels, lecture technologique de la DGA et solutions industrielles, en « plateau » pour raccourcir les boucles de décision.

« Assumer » le financement des industries de Défense

Q. *Concernant le financement, quelle action pouvez-vous mener ?*

R. Nous alertons et portons la voix du secteur. En 2019 déjà, le GICAT a tiré la sonnette d'alarme : beaucoup de banques refusaient de financer la défense, par crainte d'image

ou sous une lecture idéologisée des critères ESG [critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui permettent d'évaluer la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable]. Le choc de 2022 a changé la donne ; un « **dialogue de place** » conduit jusqu'en mars 2025 avec Bercy et les industriels a permis d'assainir les choses. Il faut bien distinguer **budget de l'État** (achat par des commandes) et **financement de l'appareil productif** (banques : machines, matières premières, recrutements, lignes de production).

Q. *La contrainte budgétaire française fragilise-t-elle la base industrielle ?*

R. Ce qui tue un industriel, c'est le **stop and go**. L'industrie a besoin de visibilité pour investir – machines, compétences, matières. Un décalage de début d'exercice, un gel puis dégel, et toute la planification est bousculée. Certains diversifient, d'autres font des paris : quand la commande ne suit pas, l'entreprise se retrouve surexposée. D'où l'importance d'une trajectoire crédible et lisible, nationale et européenne.

L'Europe, grand angle mort... qui se réveille

Q. *Parlons d'Europe justement. Que devient la dimension européenne ?*

R. Il y a dix ans, elle était marginale. Depuis, la Commission a créé une DG dédiée (EDF/DEFIS), et plusieurs instruments ont émergé : ASAP [accélération et de simplification de la commande publique] pour les munitions, EDIRPA [instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes], EDIP en préparation pour produire en commun, et SAFE pour faciliter l'emprunt. Entre logique intergouvernementale et communautaire, l'architecture se bâtit.

Avec la pression américaine sur l'effort de défense (3,5–5 % pour certains), des masses financières arrivent : soit elles partent hors UE, soit on **muscle l'industrie européenne** pour répondre.

Le GICAT s'est connecté à ses 26 homologues et installe une présence permanente à Bruxelles pour aider nos adhérents à saisir appels d'offres et consortiums.

Parcours et posture : « une double loyauté »

Q. *Votre trajectoire personnelle d'officier vous préparait-elle à ce rôle ?*

R. Parachutiste, numéro 2 du Bureau études de l'Armée de terre, formation à l'École de guerre allemande, numéro 2 des affaires stratégiques au ministère, puis directeur de l'IHE-DN : 90 % des sujets que je traite aujourd'hui, je les avais déjà croisés sous un angle opérationnel, stratégique ou européen. Tous les parcours ne mènent pas à ce poste, et il y a eu au GICAT des alternances entre industriels et officiers généraux. Ce qu'apporte un militaire ? Une double loyauté : à l'institution qui nous a faits et à l'employeur. Dire aux opérationnels : « attention au coût marginal de la sophistication ». Dire aux industriels : « attention au besoin d'emploi réel ». C'est de la pédagogie et de la traduction culturelle, dans les deux sens.

Q. *Dix ans plus tard, votre bilan ?*

R. Le groupement a plus que doublé de taille et gagné en légitimité auprès des pouvoirs publics et du Parlement. Surtout, nous sommes devenus un acteur du trilogue (opérationnels-DGA-industrie) pour sortir des « couloirs de nage » et traiter les problèmes dans leur globalité. Le monde s'est complexifié : numérisation, IA, quantique... Il n'y a plus de solutions simples, donc il faut travailler en plateau, mélanger les cultures et mesurer en permanence coûts, délais, effets militaires.

Q. *Un message pour nos adhérents... et au-delà ?*

R. En dépit des difficultés financières et budgétaires que connaît notre pays, il faut préserver notre industrie de défense car elle est notre assurance collective face aux incertitudes de l'avenir. Beaucoup de nos concitoyens sont peu conscients qu'elle est un trésor. Chacun dans notre sphère publique ou privée, sachons le rappeler.



CARAC

L'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite s'entretient avec Pierre Lara, ancien officier d'active et Président de la CARAC, mutuelle d'épargne et de retraite.

Le réarmement de notre pays requière des solutions de financement à la hauteur de ses enjeux industriels et technologiques. La CARAC s'engage dans l'effort de défense et de sécurité en proposant un produit d'épargne responsable et patriotique.

ANOCR : Depuis plusieurs mois, la CARAC s'est engagée dans le soutien de l'effort de défense national et de sécurité. Pouvez-vous nous expliquer comment cet engagement se concrétise ?

P. Lara : Oui, cela fait environ six mois que la Carac a décidé de participer activement à l'effort de défense en participant au financement de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). Nous avons pour cela créé un produit spécifique en partenariat avec le fonds d'investissement Tikehau Capital. Ce produit, baptisé Carac Tikehau Défense et sécurité, permet à nos adhérents de dédier une partie de leur épargne - qu'il s'agisse d'assurance-vie ou de retraite - au financement des industries de défense et de sécurité françaises et européennes.

ANOCR : Concrètement, cela modifie-t-il la nature de leurs placements ?

P. Lara : Aucunement car nos produits s'inscrivent dans le long terme. Ils sont souvent conservés plus de vingt ans. Ce qui est nouveau c'est le choix offert à l'adhérent d'affecter une partie de son épargne à ce fonds, sans impact sur la rentabilité globale de son contrat. C'est une manière de concilier sens et performance : participer à l'effort

Entretien avec Pierre Lara, sur la participation de la CARAC

PROPOS RECUEILLIS
PAR LE COLONEL (ER) BRUNO BOUBÉE

collectif, sans renoncer à la solidité et à la rentabilité de son investissement.

ANOCR : Justement, qu'en est-il du rendement ?

P.Lara : Les rendements restent stables. Aujourd'hui, les produits de la CARAC offrent des taux entre 3,5 et 4 %, bien supérieurs au Livret A dont il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'il est redescendu de 3 % à 1,75 % en août dernier. Ce nouveau dispositif ne remet pas en cause cette performance. Au contraire, il vise à la consolider sur la durée tout en soutenant un secteur stratégique pour notre souveraineté nationale.

ANOCR : La Banque publique d'investissement (BPI) a annoncé récemment qu'elle lançait un produit destiné à financer l'effort de réarmement en annonçant un rendement potentiel de 4,5 %. Est-ce comparable ?

P.Lara : Compte-tenu de l'immensité du besoin, il est heureux que d'autres organismes, privés ou étatisés tels que la BPI qui bénéficie d'un soutien public direct, s'engagent dans cette direction. Pour notre part, nous sommes et demeurons un acteur mutualiste indépendant. Nous espérons évidemment des performances comparables, voire supérieures, mais nous préférons rester prudents dans nos annonces. Ce que nous garantissons, c'est la solidité de la gestion, la sécurité pour l'épargnant et une vraie cohérence entre rendement et engagement.

ANOCR : Comment a été accueilli le lancement de ce produit ?

P. Lara : Très positivement. Le produit a été lancé en juillet dernier, mais nous l'avons présenté officiellement le 11 septembre aux Invalides, en présence du chef d'état-major de l'armée de Terre, le général Schill, ainsi que de représentants du délégué général pour l'armement et de plusieurs autorités civiles et militaires. Ce lancement sym-

bolique marquait la reconnaissance d'un produit innovant et utile à la collectivité.

ANOCR : D'où vient cette idée d'un produit d'épargne dédié à la défense ?

P. Lara : Elle découle d'une réunion organisée conjointement par le ministre des Armées, et le ministre de l'Économie à Bercy en mars 2025. 300 acteurs financiers - dont la CARAC - avaient été réunis pour réfléchir à la mobilisation des capitaux privés dans la modernisation de notre outil de défense. Chacun sait que la France devra investir massivement sur une décennie, avec des budgets de 40 à 45 milliards d'euros par an. Les pouvoirs publics ont donc invité les institutions financières à contribuer, et il nous est apparu naturel de répondre présent.

ANOCR : Vous êtes en partenariat avec le groupe de gestion d'actifs alternatifs Tikehau Capital. Qui est Tikehau ?

P. Lara : Tikehau est un groupe de gestion d'actifs déjà tourné vers l'industrie de défense et de la sécurité, et ce malgré un contexte peu favorable à ce type de placements ces dernières années. Son dirigeant, Antoine Flammarion, nous accompagne depuis plusieurs années. À l'issue de cette réunion au ministère, nous avons décidé ensemble de créer un fonds adossé à nos produits d'épargne existants. Concrètement, un adhérent qui possède déjà un contrat Carac - comme un Carac épargne patrimoine ou un Plan d'épargne retraite- peut choisir d'y affecter une partie de son capital au titre du fonds CARAC Tikehau Défense et Sécurité

ANOCR : Autrement dit, il s'agit d'une option, pas d'un nouveau produit ?

P. Lara : Exactement. Nous n'avons pas créé un produit distinct, mais une option supplémentaire accessible à nos adhérents. Elle repose sur le volontariat et traduit une conviction partagée : celle que la finance responsable peut aussi servir l'intérêt national.

ANOCR : Et les premiers résultats ?

P. Lara : Ils sont encourageants. L'appétence est réelle, et nos adhérents apprécient cette possibilité d'agir concrètement, à leur échelle, pour le renforcement de la défense et de la sécurité françaises et européennes. Nous avons encore du travail pour faire connaître cette initiative, mais les débuts sont très prometteurs.

La CARAC, acteur mutualiste engagé

Fondée en 1924, la CARAC est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance. Indépendante et sans actionnaires, elle réinvestit ses bénéfices au service de ses adhérents. Son partenariat avec Tikehau Capital marque une étape nouvelle dans son engagement en faveur de la souveraineté économique et industrielle de la France et de l'Europe.

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à :
dg@anocr.org

Association Nationale des Officiers de Carrière et Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers
Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A Reconnue d'utilité publique
par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler - 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. : 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : secretariat@anocr.org
Site internet : www.anocr.org
Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire
Directeur de la publication : François Chauvancy
Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Michel Olhagaray
François Chauvancy, Roland Pietrini
Impression : Imprimerie Saviard
Dépôt légal : Mars 2023
Commission paritaire : 0521G88248
ISSN : 3098-8640
Tirage : 3 669 exemplaires
Tarifs cotisation et abonnement : page 23



Portrait de Pierre Lara, Président de la CARAC

PROPOS RECUEILLIS
PAR LE COLONEL (ER) BRUNO BOUBÉE

“Faire vivre une mutuelle indépendante, fidèle à ses origines et tournée vers l’avenir”

Sous-officier puis officier d’active de l’arme du Génie (EMIA - Promotion Général Laurier), Pierre Lara effectue une carrière militaire dans le Génie, occupant tour à tour des postes de commandement en unités opérationnelles et en état-major nationaux et internationaux. Il achève sa carrière militaire au grade de Colonel du Génie.

En 2001 il entame une deuxième carrière au sein du groupe AGPM (Association Générale de Prévoyance Militaire) jusqu’en 2015.

De 2015 à 2019 il s’établit comme auto-entrepreneur - consultant en maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre dans les métiers du bâtiment et du génie civil.

Parallèlement Pierre Lara s’est engagé depuis plus de 20 ans au sein de la CARAC où il a exercé de nombreux mandats : délégué, administrateur, membre du conseil de présidence, du comité du patrimoine, président du comité budgétaire, du comité du développement puis du comité d’audit.

Le 24 juin 2021 le Conseil d’administration de la CARAC a élu Pierre Lara en tant que Président de la mutuelle pour un mandat de 3 ans. Il a été réélu le 21 juin 2024 pour un mandat de 2 ans.

Votre parcours professionnel est une belle illustration du leitmotiv de l’ANOCR : « l’engagement d’officier ne s’arrête pas avec la fin du service actif ». Comment vous a-t-il conduit jusqu’à la présidence de la CARAC ?

Ma relation avec la CARAC a commencé de façon très personnelle, lorsque j’ai obtenu la carte du combattant. Cela m’a permis de souscrire une retraite mutualiste du combattant, la fameuse RMC, auprès de la CARAC. Plus tard, alors que je travaillais à l’AGPM, il existait un partenariat fort entre nos deux structures pour la diffusion de cette RMC. Dès le début de ce partenariat, les présidents des deux institutions ont souhaité renforcer ces liens en intégrant des salariés détenteurs d’une RMC au sein du Conseil d’administration de la CARAC. J’y suis donc entré cette année-là comme administrateur. Depuis, j’ai occupé successivement toutes les fonctions possibles : président de comité budgétaire, de développement, puis d’audit... jusqu’à ma candidature à la présidence en 2021.

Votre élection en 2021 marquait-elle une nouvelle orientation pour la mutuelle ?

Oui, c’était une étape importante. D’abord parce que je succédais à un président qui avait exercé durant neuf ans, avec rigueur et loyauté, mais sans appartenir au monde des anciens combattants. Or la CARAC, c’est avant tout une histoire d’anciens combattants : elle a été créée en 1924, par eux et pour eux. J’ai donc souhaité recentrer l’action commerciale sur la diffusion de la RMC et renouer avec cette identité originelle.

Mais 2021 a aussi été une année de transformation : nous avons renouvelé la gouvernance, changé la direction générale, et instauré la parité au sein du Conseil d’administration - une première dans notre histoire. Aujourd’hui, sur 20 administrateurs, nous comptons 9 femmes et 11 hommes.

Quelle a été votre action depuis votre arrivée à la présidence ?

En 2021, la CARAC comptait 320 salariés ; nous sommes désormais 500, auxquels s'ajoutent 110 délégués élus. Ces derniers jouent un rôle essentiel de relais sur le terrain, au même titre que nos 200 conseillers commerciaux et nos fonctions support réparties sur l'ensemble du territoire.

Cette complémentarité entre élus et collaborateurs crée une véritable dynamique. Comme dans toute famille, il peut y avoir des désaccords, mais nous partageons un même engagement : faire connaître et rayonner la CARAC partout en France. En termes de résultats, la progression est notable : la collecte est passée de 470 millions d'euros en 2022 à près de 800 millions en 2024. Et le groupe CARAC dans son ensemble atteint aujourd'hui 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Cette croissance s'explique-t-elle aussi par des opérations de développement externe ?

Oui. Nous avons racheté la compagnie d'assurance Selencia, anciennement Ageas France, lorsque le groupe belge Ageas a choisi de se recentrer sur son marché intérieur. Nous avons également pris des parts majoritaires dans Atream, une société spécialisée dans la gestion d'actifs et de fonds immobiliers.

Ces acquisitions renforcent notre position tout en préservant ce qui fait notre singularité: notre indépendance. Aujourd'hui, il ne reste que trois mutuelles diffusant la RMC - la MER, la France Mutualiste et la CARAC - et nous sommes les seuls à rester totalement autonomes.

La CARAC parvient-elle à se renouveler dans un contexte de vieillissement du portefeuille d'adhérents ?

C'est un véritable enjeu. Nous enregistrons chaque année environ 15 000 départs liés à la disparition naturelle des générations d'Afrique du Nord, mais nous recrutons entre 16 000 et 17 000 nouveaux adhérents. Notre objectif est d'atteindre 20 000 nouveaux entrants par an.

Signe encourageant, le profil des nouveaux adhérents évolue : aujourd'hui, la moyenne d'âge des nouvelles recrues tourne autour de 48-50 ans, avec une forte proportion de femmes. C'est un rajeunissement et une féminisation qui traduisent la vitalité de notre modèle.

Vous êtes vous-même issu du monde militaire et vous y êtes très attaché. En quoi ce parcours influence-t-il votre manière de présider ?

Être officier forge un certain rapport à la responsabilité, à la solidarité et au service. Dans les armées, on apprend à agir pour les autres, à écouter, à se situer à hauteur d'homme, quel que soit le grade ou la fonction de son interlocuteur.

Cela m'a énormément servi, dans le civil comme dans le monde mutualiste. J'accompagne d'ailleurs des officiers en reconversion, souvent inquiets de "ne pas savoir faire". Je leur dis toujours : "Tu sais faire."

Nos savoir-être et nos savoir-faire sont précieux. Ils nous permettent de garder le sens du collectif et du devoir, valeurs fondamentales à la CARAC.

Justement, ce "sens du devoir" trouve un écho dans la RMC, pierre angulaire de votre offre.

Absolument. La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) n'est pas un avantage, comme on l'entend parfois : c'est un droit à réparation que la Nation reconnaît envers ceux qui ont accepté d'engager leur vie pour sa sécurité. Elle est inscrite dans la loi. Elle symbolise cette reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont servi.

Notre rôle, à la CARAC, est de préserver ce sens, d'en assurer la transmission et de veiller à ce que les jeunes générations d'anciens combattants, ou leurs ayants droit, ne négligent pas ce droit.

Quel regard portez-vous sur la CARAC d'aujourd'hui ?

Je suis fier du chemin parcouru. Nous avons une gouvernance cohérente, une direction générale homogène et engagée, et une équipe soudée.

La CARAC, autrefois réputée "riche mais menacée de mourir riche", a retrouvé un élan. Nous avons prouvé qu'une mutuelle pouvait croître, se transformer et rester fidèle à son indépendance et à ses valeurs fondatrices.

"Protéger les adhérents, soutenir les équipes et faire vivre l'esprit mutualiste : voilà notre mission." Pierre Lara, président de la CARAC



Le retour à un VBCI chenillé est-il souhaitable ?

Alors que la situation politique instable de la France est celle que l'on connaît, et que le budget de la défense, après avoir été durant des décennies une variable d'ajustement, un certain consensus favorable se dégage pour son augmentation en raison du contexte international.

En juin 2025, les 32 pays de l'OTAN se sont engagés, à consacrer au moins 5 % de leur Produit intérieur brut (PIB) à leurs dépenses de sécurité d'ici 2035.

En réalité, cet accord n'est pas contraignant, 3,5 % seraient consacrés aux dépenses militaires et 1,5% supplémentaire pour la sécurité au sens plus large comme la « protection des infrastructures critiques » et la défense des « réseaux ». L'aide à l'Ukraine est intégrée aux 5 % du PIB en faveur de la sécurité.

En France, le mercredi 25 juin 2025, la **commission de la Défense** a auditionné le **général d'armée Thierry Burkhard**, chef d'état-major des armées sur le Bilan et les perspectives d'adaptation du format des Armées au regard de l'évolution de l'état de la menace, précédé de peu par le **ministre des Armées et le délégué général pour l'armement, Emmanuel Chiva**, sur l'adaptation capacitaire des armées. Lors de son intervention, le CEMA a souligné la nécessité d'une « massification intelligente », alliant augmentation des volumes, qualité opérationnelle, et surtout cohérence, appuyée par une refonte doctrinale tirée des conflits récents.

Un point sur les enjeux du réarmement de nos armées

PAR ROLAND PIETRINI

La nomination, le 23 juillet, d'un nouveau CEMA, le général Fabien Mandon ne changera pas fondamentalement, ni l'esprit de la loi de programmation ni les objectifs.

Un discours parfaitement rodé.

Le discours de circonstance est donc celui de maintenir la loi de programmation 2024-2030, rien que la loi de programmation, dans le respect des 413 milliards votés en accélérant les échéances, ce qui reviendrait à avancer à 2027 ce qui était prévu pour 2030. Car, selon le ministre Lecornu devenu depuis Premier ministre, le contexte aidant, certaines cibles capacitaires aujourd'hui fixées à l'horizon 2035 pourraient être avancées « au hasard entre 2030 et 2032 ». Idem pour les cibles de la LPM en cours, dont quelques-unes seraient potentiellement anticipées avec le même pas de deux à trois ans, donc à 2027-2028 au lieu de 2030.

Mais est-ce suffisant ?

L'équilibre entre la sophistication et la masse, la maîtrise des coûts, le recours à l'innovation, la réorientation de certains programmes afin de combler les trous capacitaires dans les domaines de la robotique, des drones, des munitions téléopérés, de la cyberguerre, de la guerre électronique, de la défense sol-air d'accompagnement, posent bien évidemment le sujet de la cohérence.

Une cohérence indispensable

En effet, à quoi servirait de posséder trois frégates supplémentaires sans la capacité de les armer en équipage et missiles, d'aligner deux brigades blindées dites « bonnes de guerre » sans leur dotation initiale en obus et munition, d'annoncer la commande de 30 Rafale supplémentaires qui ne pourront être produits de toute façon avant au moins cinq ans, tant le calendrier de production

du Rafale reste tendu, selon les dires même d'Eric Trappier, directeur général de Dassault aviation ?

Il est certain qu'une capacité militaire ne se résume pas uniquement à un équipement, mais se définit comme un ensemble cohérent composé d'hommes et d'équipements, organisés, entraînés et soutenus selon une doctrine, en vue d'une finalité opérationnelle.

L'optimisation de l'emploi des ressources pour la constitution des capacités recouvre, par exemple, le dimensionnement au juste besoin de l'infrastructure, de la bonne prise en compte du maintien en condition opérationnelle (maintenance) de cet équipement au regard de la préparation opérationnelle (entraînement) à programmer et des munitions à acquérir, compte tenu des contrats opérationnels⁽⁷⁾. Nul besoin de préciser qu'il faudra auparavant recruter, former, habiller, nourrir, loger les soldats, autant d'éléments à prendre également en compte dans les travaux de programmation.

La cohérence est donc la clé de la montée en puissance, cela est incontestable, mais celle-ci ne saurait occulter le risque de déclassement de notre outil par comparaison avec les autres Etats, dont l'Allemagne et la Pologne.

Un modèle d'Armée complet ?

Vaut-il mieux avoir un modèle d'Armée dit complet, de type bonzaï, ou se spécialiser dans certains domaines, en raison du fait que la France est un pays doté ?

Nous avons une Marine à vocation mondiale, compte tenu de nos intérêts outre-mer et du rôle d'influence que nous voulons conserver...

Objectivement, est-elle dimensionnée à la hauteur de nos besoins ? Maintenir l'illusion que c'est le cas relève probablement d'une stratégie de communication objectivement nécessaire mais peu convaincante pour qui s'intéresse au sujet, et d'ailleurs, le CEMM Nicolas Vaujour dont la compétence ne saurait être mise en cause, ne cache pas sa difficulté à remplir ses missions qui s'inscrivent sur le temps court et de défendre un modèle de Marine plus étoffé sur le temps long.

Le choix consisterait donc soit à revenir à 18 frégates correctement armées et complétées par des destroyers et deux porte-avions, soit à abandonner une partie de nos intérêts et de notre influence. Il faudra à un moment choisir n'est-il pas déjà trop tard ?

Les CEM des trois Armées sont parfaitement conscients et tirent au maximum sur l'humain, l'intelligence, l'innovation, ils font le job, leurs compétences sont incontestables, mais à tout moment ils le savent, la vérité rattrape toujours la dissimulation et le mensonge.

Faut-il faire des choix ?

En réalité, nous vivons une véritable révolution technologique et pour en avoir raté un certain nombre précédemment, cyberguerre, drones, MTO, frappes dans la profondeur, défense sol-air, nous avons un retard à combler et fort heureusement nous avons la capacité à le faire.

Quelques exemples :



- La Marine nationale vient de passer commande de cinq planeurs sous-marins SEAEXPLORER 1000-M auprès de la société française ALSEAMAR. Ces planeurs (gliders) avancent en jouant sur la flottabilité, glissant sous la surface selon un profil en « V » et remontant régulièrement pour transmettre ses données. D'abord conçu pour l'océanographie, l'intérêt des armées est pour sa discrétion, son endurance - jusqu'à 125 jours et 2700 kilomètres d'autonomie - et sa capacité à opérer loin, longtemps, sans logistique lourde. Long de deux mètres, léger et facile à déployer, il peut embarquer différents capteurs selon la mission. Dans sa version militaire 1000-M, lancée en 2024, il devient un capteur acoustique discret, presque indétectable, embarquant le module AURIS développé par ALSEAMAR pour écouter l'océan, trier les sons et en extraire les signaux faibles grâce à l'intelligence artificielle. Il peut travailler seul ou

en essai, coordonné avec d'autres moyens, et transmettre ses alertes en quasi-temps réel. L'enjeu : mieux surveiller l'espace sous-marin, sans être vu, sans être entendu, et sans dépendre d'un bâtiment lourd. Un capteur patient, autonome et taillé pour les défis de la guerre navale moderne⁽²⁾.



Nostradamus
copyright © ONERA 1996-2006 - Tous droits réservés

- Le général de brigade aérienne Alexis Rougier, lors du point presse hebdomadaire du ministère des Armées de juin 2025, rappelait qu'une présence nouvelle dans la très haute altitude devient un enjeu, un espace stratégique ». En conséquence, les moyens actuels seront complétés par « des briques d'alerte avancées face notamment aux missiles balistiques et hypersoniques ». Il s'agit d'un radar longue portée de trajectographie UHF conçu par Thales, du radar transhorizon Nostradamus développé par l'ONERA et de moyens spatiaux appelés à compléter le dispositif à compter de 2030. Nostradamus permet de détecter des menaces sur plusieurs milliers de kilomètres, bien au-delà de la ligne d'horizon.

Par ailleurs, la détection n'est pas suffisante « c'est pourquoi nous engageons la montée en puissance coordonnée de nos moyens d'interception », poursuit l'IGA Koffi. Ici aussi, une partie de la réponse se trouve sur la terre ferme. Le système de défense sol-air SAMP/T (MAMBA dans l'AAE) évolue ainsi vers un outil de nouvelle génération apte à agir dans la très haute altitude. Après le tir réussi d'un missile Aster 30 B1 NT en octobre 2024, « nous sommes en train d'évaluer par simulation la capacité de ce missile à intercepter des cibles hautes et rapides comme les ballons et les missiles hypersoniques », indique l'IGA Koffi. La DGA explore également la piste des lasers de surface. Des lasers, distance oblige, autrement plus puissants que ceux déjà acquis pour la lutte anti-drones. Baptisé Syderal, l'effort devrait déboucher sur un laser de 50 kW capable de neutraliser les optiques embarquées des satellites et ballons à l'horizon 2030.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'adaptation et l'ajustement de la loi de programmation est indispensable.

Autres exemples :

- Le ministère des Armées veut accélérer le recours à la technologie quantique, avec le projet CA-SENSORS et la livraison d'un premier gravimètre interférométrique de recherche à atomes froids embarquables [Girafe] au Service hydrographique et océanographique de la Marine [SHOM] de la Marine nationale⁽³⁾. Le ministre des Armées avait précisé que les technologies quantiques, en particulier les capteurs et les calculateurs, auront un impact important sur la physionomie du champ de bataille et sur notre manière de faire la guerre ».



- Pour l'espace, la Direction générale de l'armement [DGA] a notifié à la société Eutelsat un accord-cadre en vue du lancement du programme NEXUS [Neo-Espace pour de multiples Usages Sécurisés], lequel vise à compléter, par des moyens placés sur une orbite basse, les capacités offertes par les satellites militaires de télécommunications géostationnaires Syracuse 4A et 4B. Un second contrat a été notifié à l'entreprise Greenerwaves afin de doter les forces françaises d'antennes satellitaires « particulièrement performantes et accessibles ».

Enfin, défendu depuis longtemps par Éric Trappier, le PDG de Dassault Aviation et souhaité par l'armée de l'Air & de l'Espace, le projet d'avion spatial VORTEX a officiellement été lancé. C'est en effet ce qu'a annoncé [et justifié] M. Macron, à l'occasion de sa visite au salon du Bourget. M. Lecornu a précisé, que le ministère des Armées financerait ce projet d'avion spatial - « une innovation de rupture », a-t-il dit - à hauteur de 30 millions d'euros. Le vol inaugural de Vortex D est prévu en 2028⁽⁴⁾.

- Au bas du spectre, la France étoffe aussi son arsenal de munitions téléopérées, avec le Veloce 330, développé par EOS Technologie en partenariat avec KNDS et avec le soutien actif de la Direction générale de l'armement (DGA) et de l'Agence de l'innovation de Défense (AID). Cette MTO (munition téléopérée) de moyenne portée, dévoilée en 2024, entre dans une phase avancée de qualification opérationnelle, marquant un tournant pour l'industrie française du drone d'attaque⁽⁵⁾

- Les besoins d'un véhicule d'accompagnement chenillé fortement blindé pour appuyer les chars, refait surface.

- Frégates, porte-avions, chars de combat, véhicules d'infanterie, CME et ECME, mais aussi problèmes, de recrutement, de formation, de fidélisation...

La difficulté est donc désormais de prioriser les projets et d'avoir le courage d'en arrêter d'autres devenus inutiles ou obsolètes.

Du courage, encore du courage !

Nous avons raté faute d'imagination et de volonté un certain nombre de sauts technologiques dont la prise en compte s'avère désormais indispensable et urgente. Les quelques exemples que j'ai cités ne sont pas exhaustifs.

Nous avons pris du retard sur les drones, les munitions téléopérées, la frappe dans la profondeur, nous avons perdu une partie de notre supériorité technologique en finançant des programmes budgétivores décalés par rapport aux besoins réels de nos armées.

Pourtant, nous avons privilégié durant des décennies la supériorité technologique censée compenser le manque de masse en faisant de notre industrie une industrie de haute couture et de très haut luxe, pour produire cher, en petite quantité pour des Armées polyvalentes mais dimensionnées pour des conflits asymétriques sans risques majeurs provenant de la troisième dimension. Le réveil est douloureux.

Par exemple, le projet Eurodrone, dont le coût du programme est estimé à 7,1 milliards d'euros pour 60 drones dont une dizaine pour la France, ce qui revient à environ 118 millions d'euros par unité, certains l'estiment à 200 millions par unité, alors que chacun sait qu'il sera inutile en raison de sa vulnérabilité dans un contexte de haute intensité.



Alors que le drone MALE Aarok de Turgis et Gailard, **conçu avec des fonds privés en cinq ans** à peine, équipé du radar AirMaster S de Thales est simple, rustique, économique, construit à partir de briques technologiques existantes et Itar free (réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international) coûte dix fois moins cher que le drone Patroller franco-français qui arrive avec dix ans de retard pour des missions qui restent floues.

Or, le Patroller n'est toujours pas opérationnel, le coût unitaire est estimé entre 20 et 30 millions d'euros. Ce prix inclut non seulement le drone lui-même, mais aussi la station au sol de télé opération par satellite. Trop cher, trop tard, il est censé fournir du renseignement d'origine image (ROIM : charges utiles d'imagerie IR, visible et radar SAR-GMTI) et, à terme, de guerre électronique (GE) dont possiblement d'attaque électronique (brouillage), mais tactiquement, à quoi sert-il vraiment ? Pourra-t-il survoler un champ de bataille saturé par les brouillages électronique et les défenses sol-air ? Dimensionné pour survoler les vastes espaces désertiques, quelle serait son espérance de survie dans un contexte différent de celui d'une guerre asymétrique pour laquelle il a été conçu.

A comparer aussi avec le prix d'un drone Bayraktar TB2 turc qui coûte environ le quart des autres drones de qualité militaire comparable, entre 2 et 5 millions d'euros, soit 10 fois moins que le Patroller.



Foudre de Turgis et Gaillard

Conséquence : faute de pouvoir annuler le projet, la cible vient d'être réduite.

La frappe dans la profondeur, entre 150 et 1000 km est désormais devenue indispensable, or celle-ci repose essentiellement sur nos capacités air-sol. Nous sommes la seule armée à avoir sacrifié cette capacité sol-sol.

Au point où nous en sommes faut-il concevoir un porteur terrestre tel que celui proposé par Turgis Gaillard, le Foudre, capable de produire des effets complémentaires et différenciés, roquettes guidées de 75 km de portée, missile de 150 km de portée, missile balistique de 300 km de portée et missile de croisière dépassant les 1 000 km de portée, ce qui paraît sur le papier répondre au besoin, mais comment intégrer un tel couteau suisse dans un concept manœuvrant qui couvre le tactique à l'opératif, voire au stratégique, ou imaginer une frappe dans la profondeur basé sur des MTO furtifs longue portée ?

En réalité, nous possédons toutes les compétences et les capacités technologiques, y compris a minima les capacités industrielles qu'il conviendrait de développer pour combler rapidement nos manques capacitaires. Mais pour cela, il faudrait imposer un véritable plan de réindustrialisation français tel que celui que nous avons vécu dans les années soixante.

Les cinq minutes de plus !

Le passage à 3,5 pour cent du PIB sera-t-il suffisant si on veut maintenir une capacité pour tenir dans la durée et nous donner les cinq minutes de plus nécessaires pour prendre l'ascendant sur l'adversaire ?

Le général Burkhard devant la représentation nationale a précisé « Je pense que si on laisse la guerre se continuer comme ça, (en parlant du conflit russo-ukrainien) je crains que la Russie soit capable de tenir cinq minutes de plus que nous-mêmes dans sa situation ».

Alors pour tenir ces cinq minutes de plus, il faudra beaucoup plus que des intentions, il faudra oser et probablement bousculer les rigidités et les normes inutiles. La prise de conscience est certaine, les CEM des trois armées en sont convaincus, il faut changer de braquet et le travail est amorcé, mais ils sont soumis à l'instabilité du politique et la fragilité de nos institutions menacées de toutes parts. La défense n'est pas uniquement de la responsabilité des Armées mais celle d'une Nation dans sa globalité.

Nous en sommes très loin.

L'avenir dira si, avant l'élection majeure de 2027, le rythme des commandes et des livraisons sera conservé dans ce contexte hautement inquiétant. « Entre possible et impossible, deux lettres et un état d'esprit » disait Charles de Gaulle. On attend de nos dirigeants qu'ils s'en inspirent.

Tout cela va sans dire, mais encore mieux en le disant. ■

(1) <https://www.lajauneetlarouge.com/la-lpm-instrument-de-coherence-pour-les-armees>

(2) *La Marine nationale mise sur les gliders d'ALSEAMAR* - OpexNews

(3) *Le ministère des Armées veut accélérer le développement de technologies quantiques* - Zone Militaire

(4) *M. Macron a annoncé le lancement du projet d'avion spatial VORTEX pour la défense [MàJ]* - Zone Militaire

(5) <https://opexnews.fr/veloce-330-eos-armee-francaise/>

Défense européenne, mythe ou réalité

PAR LE COLONEL (ER) THOUVENIN



Les prémisses

L'idée d'une défense européenne n'est pas neuve. Bien qu'elle ait germé dès 1945, il est patent qu'il était beaucoup trop tôt pour qu'elle pût alors se développer. Si elle revient opportunément aujourd'hui, c'est en raison de « l'opération militaire spéciale » déclenchée par la Russie, une formule dont personne ne saurait être dupe, mais un événement qui rebat complètement les cartes.

Nous passerons sur le traité de Dunkerque (1947) signé entre la France et le Royaume-Uni dans la mesure où l'ennemi ciblé était encore l'Allemagne, et ce, en dépit du fait qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, l'URSS avait déjà été reconnue sans ambiguïté par certains comme représentant le danger futur. Mais le traumatisme hitlérien était encore pérnissant.

Ce ne fut qu'en 1948 que les franco-britanniques signèrent le traité de Bruxelles, associant les pays du Benelux, et ciblant cette fois l'URSS. Il prévoyait un Comité des chefs d'état-major et un Comité militaire d'équipements incluant notamment l'armement, ce dernier détail revêtant une certaine pertinence quand on observe les problèmes d'aujourd'hui. Le traité de l'Atlantique nord vit le jour en 1949 avec l'URSS comme ennemi désigné. Le coup d'état en Tchécoslovaquie l'année précédente avait enfin décillé les Occidentaux. Mais comme les États-Unis - une fois n'est pas cou-

tume - s'engageaient cette fois dès le temps de paix, une défense européenne parut superfétatoire et éclipa le projet de René Pleven de créer une Communauté européenne de défense (CED) entre les membres de la CECA, les Six, soit le noyau historique. Ce projet ambitieux prévoyait la mise en œuvre d'une armée européenne avec un budget commun, l'obligation d'adopter la conscription, un matériel de combat homogène et bien sûr, un commandement unique.

Les réflexions conduites actuellement semblent encore s'inspirer de ces éléments fondamentaux.

Le projet achoppa parce que le plan occultait la politique étrangère d'une Europe qui n'existait pas encore. À ce titre, le transfert des forces nationales vers cette communauté de défense paraissait inenvisageable. D'autre part, le réarmement de l'Allemagne, même sous contrôle, continuait à inspirer quelques réserves bien légitimes. Enfin pour la France, une telle mesure la privait de forces dont elle avait grand besoin au profit des guerres qu'elle menait en Indochine et en Afrique du nord.

On en revint donc au traité de Bruxelles en y incluant cette fois la RFA. Ainsi naquit en 1954 l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Sous l'influence du général de Gaulle, on tenta de se soustraire à l'influence américaine, mais l'UEO, par la force des choses, finit tout de même par « s'otanisier ». L'OTAN paraissait plus crédible. Du reste, les forces de l'UEO étaient placées sous le commandement du SACEUR, détail significatif.

Une défense européenne s'impose donc plus que jamais dans les mentalités

L'existence de l'UEO n'a cessé d'être battue en brèche par nationalisme, atlantisme ou en raison de rivalités organisationnelles intra-européennes. Son héritage reste modeste, et se borne à des opérations dans le Golfe persique et dans les Balkans. Il permit tout de même à l'UE d'initier la PESD (politique européenne de sécurité et de défense) en attendant la PSDC (politique de sécurité et de défense commune) inscrite dans le traité de Lisbonne. Les questions institutionnelles allaient être arrêtées au sommet de Saint-Malo en 1998, entérinant l'idée que l'UE devait disposer d'« une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales ».

Ce simple résumé - la réalité est plus dense et plus complexe - suffit à démontrer que les attermoissements, pour ce qui concerne la défense européenne, ont toujours été inspirés par les mêmes préoccupations, qui vont de la place réservée aux Etats-Unis jusqu'au souverainisme des États membres, en passant par les moyens financiers et humains à consentir.

En dépit des leçons de l'histoire, la situation générée par la guerre en Ukraine fait renaître les mêmes réserves. Qu'en est-il d'une industrie de l'armement européenne, des réserves en munitions, de l'état moral des troupes, de l'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis ?

Le réarmement

L'offensive russe de février 2022 a provoqué un séisme qui n'aurait jamais dû se produire. Il a obligé les pays européens à reconsidérer fondamentalement leur politique de défense, en termes de géostratégie comme en termes de réarmement. Les pressions de Donald Trump ont contribué à cette remise en cause salutaire, et après un redémarrage relativement lent, il est patent que l'accroissement des dépenses militaires s'est accéléré depuis 2024.

Mais si l'on ne peut nier ce louable effort qui rompt avec trois décennies de « dividendes de la paix », le déficit en la matière est loin d'être comblé. La guerre en Ukraine démontre jour après jour le besoin en hommes, en matériels et en munitions pour mener à bien une guerre de haute intensité à laquelle nous n'étions plus préparés. Les pays

européens, en supposant qu'ils soient tous unis, disposent du potentiel théorique - par addition - pour répondre à ce besoin. Mais la réalité est tout autre.

Le démarrage a été lent parce que les budgets sont arrêtés l'année A pour une mise en œuvre l'année A+1. Malgré la menace latente, on n'a pas changé la règle et surtout, on n'est pas passé en économie de guerre comme la réalité d'aujourd'hui en démontre la nécessité. De plus, si le risque de guerre s'est accru, nombre de pays ne se sentent pas directement concernés, ce qui prouve que l'Europe actuelle n'est pas encore en mesure de susciter cette solidarité. La proximité géographique avec la Russie est déterminante, et on le constate à travers l'effort consenti par les différents pays européens. Les pays de la Baltique prônent le passage de 2% à 5% du PIB comme le demande d'ailleurs D. Trump, quand d'autres rechignent à atteindre 2% alors que cet objectif date de bien avant la guerre en Ukraine. D'autant qu'une véritable économie de guerre situerait le pourcentage utile à au moins 7-8%.

Ainsi, outre la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie qui dépassent largement les 2% du PIB en 2024, on observe que la Pologne atteint quant à elle 4.12%, faisant de ce pays un élément majeur d'une éventuelle alliance.





Lancé au début de 2024, le projet EDIP (programme européen pour l'industrie de défense) vise à soutenir les États européens dans l'acquisition de matériel militaire, tant il est vrai que la fragmentation du marché de l'armement est source d'inefficacité.

Mais ce projet remet sur l'atelier le sempiternel problème de l'inclusion ou non des équipements américains. D'autant que le conflit en Ukraine a souligné la nécessité de se doter de moyens nouveaux : robotisation, intelligence artificielle, drones... « Pendragon », en autres pour la France, veut répondre à ce défi. En mars 2025, les parlementaires ont engagé un débat visant à porter à 20 milliards d'euros le budget de l'EDIP, au lieu de 1,5 milliards d'euros, ce qui témoigne de la prise de conscience.

Mais le premier Livre blanc de la défense européenne, publié le 19 mars 2025, vise à réaliser une Europe de la défense à l'horizon 2030 ce qui n'est pas de nature à rassurer les pays limitrophes de la Russie pour l'immédiat.

Le nucléaire / les USA

Se reposer sur le nucléaire en attendant que l'Europe de la défense ait une existence crédible est une solution envisagée par le président Macron qui a rouvert le dossier de la « dissuasion nucléaire élargie » à la défense du continent européen, une position mal acceptée par beaucoup de responsables français. Mais, outre le Royaume-Uni qui, de ce fait, recouvre une place de choix dans le concert européen, la France est le seul pays européen à détenir l'arme nucléaire. Ne disposer que de ce seul recours ne va pas sans rappeler une situation difficile à vivre qui dura tout le temps de la guerre froide. De plus, la conception matérielle du nucléaire britannique est réalisée en association avec les États-Unis.

Il apparaît, en l'état, très difficile de se soustraire de l'aide des États-Unis à tous points de vue. Nombre de pays européens souhaitent continuer à cultiver les meilleures relations transatlantiques. Si on le constate dans le refus d'une préférence européenne pour l'acquisition des matériels militaires, on le voit aussi à travers la dépendance à l'OTAN. Le Livre blanc européen continue de mentionner l'OTAN comme la pierre angulaire de la sécurité de l'Europe, ce qui peut sembler contradictoire.



Les hommes

L'aspect humain du problème donne parfois l'impression de passer au second plan. Pourtant, nous redécouvrons que le type de conflit qui se déroule en Ukraine nécessite des troupes en nombre suffisant pour tenir le terrain. La montée en puissance des drones, et leur prolifération, fait croire à certains observateurs que l'on peut se battre à distance sans présence effective de soldats. On sait, et la guerre en Ukraine le démontre tous les jours, que cette opinion est erronée.

Equiper les troupes est une chose, mais les former et les motiver en est une autre.



Les OPEX, qui ont accaparé notre attention depuis la fin de la guerre froide, justifiaient la professionnalisation et, par conséquent, la réduction du format des armées. Mais une guerre de haute intensité ne peut se suffire d'un petit format, même si les hommes ont acquis un indéniable professionnalisme reconnu par tous. Par ailleurs, il faut reconsidérer la formation au combat de soldats qui seraient appelés à mener une guerre de ce type.

Nous avons vu que la conscription était au cœur de la réflexion menée pour instituer la CED. L'idée renaît aujourd'hui pour répondre à un besoin en hommes important que le recrutement actuel est incapable de fournir. Tous les ans, les armées françaises peinent à recruter, ainsi qu'à fidéliser ses engagés volontaires.

La Pologne, pourtant concernée au premier chef, et qui consent des efforts notoires en matière de défense, peine aussi à atteindre ses objectifs sur la base d'un recrutement volontaire.

Par ailleurs, en France, nous avons supprimé, vendu, bradé parfois nos installations militaires. En reconstruire de nouvelles exigerait des délais, et bien sûr, des moyens importants. Mais un retour à la conscription l'exigerait.

Enfin, un retour à la conscription pour reconstituer une réserve en hommes suffisante nécessite une formation morale et civique à laquelle la société actuelle ne prédispose pas. Le profil de la population, sa diversité en termes d'origines, sa mentalité et son attachement à des valeurs qui l'éloignent de l'engagement au combat imposent une rééducation qui, elle aussi, ne pourra se réaliser que dans le temps. Si un sursaut patriotique est envisageable, il ne peut se concevoir qu'au sein des États. Il semble peu probable que beaucoup acceptent de s'engager et de se battre sous la seule bannière européenne.



Car les OPEX, outre qu'elles ont mis en sommeil une réflexion stratégique vis à vis d'un adversaire potentiel type « Russie », ont aussi démobilisé les populations pour qui la guerre était devenue lointaine et restait l'affaire des professionnels.

Une défense européenne s'impose donc plus que jamais dans les mentalités. Mais sa réalisation se heurte à beaucoup d'obstacles en termes de budgets, de technologie et d'hommes. Le point de départ est l'existence même de l'Europe qui révèle tous les jours son manque de cohésion. Pour être crédible, il ne suffit pas de disposer d'un arsenal militaire important.

Il faut persuader l'adversaire potentiel de sa détermination à vouloir s'en servir. Et pour cela, il est préférable de parler d'une seule voix. ■

Taïwan - Chine - États-Unis

Quel lien entre les négociations américano-taïwanaises et américano-européennes ?

PAR CATHERINE BOUCHET-ORPHELIN (ASIE21)

Les États-Unis pourraient imposer un nouveau tarif douanier à Taïwan, en plus des droits de douane de 15 %, supérieurs à ceux du Japon et de la Corée du Sud. Ils pourraient également augmenter leurs investissements aux États-Unis de 400 milliards de dollars, portant ainsi gravement atteinte à l'industrie et à l'économie taïwanaises. Pour Pékin, le DPP a vendu Taïwan sans aucun résultat.

DPP : Parti démocrate progressiste

KMT : Kuomintang

Lai Ching-te : président de Taïwan

Ursula von der Leyen : présidente de la Commission européenne

Zhu Fenglian (朱鳳蓮) : porte-parole du Bureau des affaires de Taïwan du Conseil d'État chinois (國台辦)

La Chine suit de très près la politique de Taïwan. Les Taïwanais accèdent facilement à la presse de la Chine rouge via les réseaux sociaux. Il est intéressant de noter que la presse taïwanaise a trouvé les déclarations de Zhu Fenglian* intéressantes au point de les publier. Il y a 30 ans, c'était impensable.

Zhu Fenglian* a critiqué⁽¹⁾ le DPP* pour ne pas avoir protégé les intérêts vitaux du peuple taïwanais et pour avoir au contraire accentué sa soumission envers les États-Unis : 400 Mds \$ US représentent la moitié du PIB taïwanais. Face à une extorsion massive, le DPP les cède, au mépris de l'économie et des moyens de subsistance de la population :

→ les États-Unis sont à l'origine de la dépréciation des industries taïwanaises mais le DPP en est le principal complice. Avant même le début des négociations sur les tarifs douaniers, le DPP :



- a adopté une posture de soumission face aux exigences industrielles américaines,
- a gardé le secret sur le processus de négociation,
- a trompé la population à maintes reprises, cédant volontairement TSMC, ce qui a permis aux États-Unis de fragiliser la valeur des industries taïwanaises ;

→ Taïwan aurait pu – face à la montée des risques et des incertitudes externes – renforcer la coopération économique entre les deux rives et approfondir l'intégration et le développement afin de renforcer continuellement la résilience industrielle de Taïwan, de consolider les bases de son développement économique et de renforcer sa capacité à résister aux risques. Mais le DPP, animé par son désir de s'appuyer sur des puissances étrangères pour son indépendance, a ignoré l'économie et les moyens de subsistance de la population, sacrifiant les intérêts de développement de Taïwan et portant gravement préjudice à la population et aux entreprises. Ce discours est celui de Pékin. Mais il n'est pas faux pour autant.

Le résultat du référendum révocatoire est lié à la crise économique de Taïwan⁽²⁾. On se souviendra du discours prononcé par Han Kuo-yu (KMT) le 26 avril 2025⁽³⁾.

Monsieur Lai Ching-te* et Madame Ursula von der Leyen*, même combat ? ■

⁽¹⁾ Lors d'une conférence de presse le 13 août 2025

⁽²⁾ Cf. Asie21 n° 197/2025-09 Taïwan Acte IV scène 3 : le vent a tourné. Grand référendum révocatoire : grand échec pour le DPP, grande victoire pour le KMT

⁽³⁾ Cf. Asie21 n° 194/2025-05 Acte III scène 4 Taïwan - Taïwan : La grenade ou la colombe ? Assassinat de la démocratie



Taïwan – Chine

Gagner la guerre avant la guerre. Contraindre par infiltration (analyse d'un japonais)

PAR CATHERINE BOUCHET-ORPHELIN, (ASIE21)

La Chine multiplie les intimidations verbales, organise des exercices militaires régionaux menaçant la sécurité entre les deux rives du détroit et mène des campagnes de propagande culturelle afin de gagner le soutien de l'opinion publique. Si la Chine choisit d'envahir Taïwan par la force, en plus des coûts militaires considérables, elle risque de faire face à bien d'autres coûts.

Ogasawara Yoshiyuki : politologue japonais, professeur honoraire à l'Université Tsinghua (Taïwan)
PCC : Parti communiste chinois

Selon Ogasawara Yoshiyuki⁽¹⁾, la stratégie chinoise se résume principalement en une seule mesure : contraindre le peuple taïwanais à se soumettre, notamment par le biais de l'infiltration.

→ Le coût d'une invasion militaire à Taïwan ne se limite pas aux dépenses militaires. Il comprend d'autres coûts difficiles à évaluer tels que les sanctions économiques internationales, les pertes qui en résultent, le retrait des capitaux étrangers et la participation d'acteurs étrangers à l'éventuel conflit.

→ En revanche, si la Chine parvient à infiltrer Taïwan et à convaincre la population taïwanaise qu'il est inutile de résister, le coût de l'opération en serait considérablement réduit. Si

la Chine planifie actuellement une invasion militaire, elle déploie également des stratégies d'infiltration afin de déstabiliser psychologiquement les Taïwanais pour les pousser à capituler.

Par ailleurs, dans le cas d'un gouvernement pro-chinois qui émergerait à Taïwan – espoir du président Xi Jinping, le professeur Ogasawara pense que :

- des négociations d'unification seraient engagées ;
- la Chine pourrait demander au gouvernement taïwanais d'envoyer des représentants, mais la plupart des Taïwanais seraient réticents à l'idée d'accepter de telles négociations. Ils pourraient invoquer le maintien du statu quo comme argument politique lors des élections, estimant que, même en cas de changement de parti politique à Taïwan, la possibilité pour la Chine de réaliser une unification selon ses souhaits demeure incertaine.

Il observe aussi que la majorité des quelque 360 000 conjoints chinois du continent vivant actuellement à Taïwan s'efforcent de s'intégrer dans la société taïwanaise et de mener une vie ordinaire. Ils peuvent être perçus avec suspicion à Taïwan, en particulier chaque fois que des événements ou des sujets liés à la problématique de l'invasion potentielle sont évoqués. Certains sont expulsés par la force à la suite de l'expression de leur soutien à la réunification mais cette mesure constitue un dernier recours. Il est intéressant de noter qu'ils ont le droit de vote après six années de résidence à Taïwan, ce qui montre que, malgré la menace perçue d'infiltration, Taipei continue de réfléchir activement aux moyens de préserver et de faire fonctionner son système démocratique.

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Pour les chercheurs japonais, il n'est pas nécessaire de déclarer de guerre : les Taïwanais eux-mêmes préfèrent être avec la Chine que de la combattre. La guerre psychologique et l'infiltration suffisent. Il n'est donc pas nécessaire de militariser l'île.

NB : le 31 janvier 1949, la prise de Pékin par le PCC fait suite à un encerclement de la ville. Des négociations ont eu lieu et ont débouché sur un accord

- Accord sur le règlement pacifique de la question de Pékin (关于和平解决 « 北平问题 » 的协议) - signé entre des chefs du PCC et du KMT.

Depuis la visite de Nancy Pelosi à Taïwan en 2022⁽²⁾, l'APL encercle l'île régulièrement... L'histoire va-t-elle se répéter ?... ■

(1) lors d'une émission japonaise le 13 août 2025 sur Asahi TV et publié sur le compte Facebook d'Ogassawara Yoshiyuki

(2) Cf. Asie21 n° 164/2022-09 Taïwan - États-Unis - Chine Acte IV scène 1 : la tornade Pelosi. Pas de sirènes à Taïwan face aux tirs de missiles chinois

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin quadrimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Tarifs des cotisations et abonnements

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} quadrimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- ☐ Cotisation
☐ Cotisation et abonnement



Les nouvelles formes de la guerre des mines

PAR LE VA (2S) OLHAGARAY
ET LE GAL (2S) CAHUET

ChatGPT nous a fourni la matière du document suivant. Il est essentiel pour nous de développer notre capacité à en vérifier le contenu et d'en tirer les enseignements utiles. Nous ne pouvons qu'encourager nos adhérents et lecteurs à s'exercer en s'entraînant à poser les bonnes questions aux outils d'IA qui sont mis gratuitement à leur disposition.

Le moment est venu d'utiliser les moyens les plus modernes de travail. Après une petite expérimentation en début d'année 2025, nous avons décidé d'exploiter les capacités de ChatGPT pour traiter de ce sujet à la fois ancien puisqu'il est daté de la guerre de Crimée au 19^{ème} siècle et futur qu'est la « guerre des mines ». En effet, moyen du faible face au fort, la mine, anti navires, anti chars ou anti personnels, mise en œuvre de manière intensive durant tous les conflits du 20^e siècle, a le pouvoir de ralentir considérablement les mouvements adverses en vue d'en accroître la vulnérabilité. Mais elle a l'inconvénient de la durée et reste dangereuse longtemps après la fin du conflit imposant des mesures de protection très contraignantes pendant les opérations de déminage. La convention de l'ONU d'OSLO, en vigueur depuis 1999 ratifiée par 160 pays a ainsi interdit la production l'usage, le transfert et le stockage des mines anti-personnels.

La durée du conflit en Ukraine et une certaine stabilisation des positions des deux adversaires sont pour partie dues à un retour de la guerre des mines, tant sur le terrain qu'en Mer Noire, en exploitant les moyens les plus modernes de communication et de détection. Ainsi, l'espace n'est plus une zone neutre voire de soutien mutuel possible mais est désormais susceptible de comporter des menaces bien réelles. De même, le cyberspace contient-il des capteurs discrets capable de provoquer des dégâts majeurs dans les communications amies.

Ce sera probablement le principal enjeu du monde éducatif pour les années à venir.

ChatGPT a dit :

Excellente question – **la guerre des mines** (ou guerre des champs de mines) a longtemps été associée à la mer et aux opérations navales classiques. Cependant, les évolutions technologiques, la numérisation et la militarisation de nouveaux espaces (terre, cyberspace, espace exo-atmosphérique) ont profondément transformé ses formes.

Voici une synthèse structurée des nouvelles formes de la guerre des mines, selon les domaines terre, mer, espace et cyber :

1. DOMAINE MARITIME : LA GUERRE DES MINES 2.0

a. Les mines navales traditionnelles évoluent

- Mines intelligentes : capables de reconnaître les signatures acoustiques, magnétiques ou de pression spécifiques d'un navire avant d'exploser.
- Mines encapsulées : peuvent être déployées par sous-marin, drone sous-marin ou aéronef, puis activées à distance.
- Réseaux de mines connectées : communiquent entre elles ou avec des plateformes via des liaisons de données.

b. Les moyens de déminage deviennent autonomes

- Drones sous-marins et de surface (AUV/USV) pour la détection, la neutralisation et la cartographie des champs de mines.
- Intelligence artificielle : améliore la reconnaissance d'objets sous-marins et optimise la planification des opérations de déminage.

c. Guerre hybride en mer

- Les mines peuvent être utilisées de manière asymétrique par des acteurs non étatiques (milices, groupes terroristes) pour bloquer des ports ou des routes commerciales.



2. DOMAINE TERRESTRE : LA GUERRE DES MINES AUGMENTÉE

a. Mines terrestres « intelligentes »

- Détection de cibles précises (par signature thermique, vibration, capteurs IA).
- Activation à distance ou désactivation électronique (grâce à des liaisons de données sécurisées).
- Systèmes auto-positionnés : des munitions qui peuvent se déplacer légèrement pour s'optimiser (mini-robots).

b. Robots et drones de déminage

- Robots terrestres autonomes : capables de cartographier et neutraliser des champs de mines (ex. : systèmes téléopérés de l'OTAN).
- Utilisation de drones aériens pour repérer les mines grâce à des capteurs infrarouges, lidar ou magnétiques.

c. Dimension psychologique et humanitaire

- La guerre des mines terrestres reste aussi une arme de déni de zone, mais le développement de technologies de déminage humanitaire automatisé change le paradigme.



3. DOMAINE SPATIAL : MINES ORBITALES ET GUERRE DES CAPTEURS

a. Mines spatiales ou « mines-orbites »

- Concepts émergents d'armes antisatellites (ASAT) pouvant agir comme des mines dormantes en orbite :
 - Satellites piégés ou leurres qui peuvent s'activer pour neutraliser ou aveugler d'autres satellites.
 - Micro-satellites capables d'interférer, de brouiller ou de saboter les systèmes ennemis.

b. Guerre de la donnée

- Les satellites sont essentiels à la détection, à la navigation et au ciblage.
- Les « mines spatiales » pourraient viser à couper ou altérer les flux d'information plutôt qu'à détruire physiquement.

4. DOMAINE CYBER : « GUERRE DES MINES NUMÉRIQUES »

a. Les « cyber-mines »

- Logiciels dormants insérés dans les systèmes adverses, programmés pour s'activer sous certaines conditions (date, événement, intrusion).
- Fonctionnent comme des mines logiques, capables de paralyser un réseau ou de saboter des infrastructures (ex. : systèmes SCADA, réseaux électriques).

b. Guerre de déni de zone numérique

- Objectif similaire à la guerre des mines : rendre un espace inaccessible (réseau, serveur, infrastructure critique).

- Attaques de type ransomware ou wiper = mines déclenchées bloquant l'accès ou détruisant les données.

c. Dimension hybride

- La guerre moderne combine mines physiques et cyber-mines : une mine navale ou terrestre peut être déclenchée à distance via un réseau, ou brouillée par une attaque cyber.



5. VERS UNE GUERRE DES MINES MULTI-DOMAINES

Les frontières entre les domaines s'effacent :

- Une mine navale connectée peut être activée depuis l'espace via un satellite.
- Une cyberattaque peut rendre inopérants les systèmes de déminage autonomes.
- L'intelligence artificielle coordonne la gestion des champs de mines sur plusieurs théâtres.

LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES SUR LA PENSION DE REVERSION

Le gouvernement a confié au Conseil d'orientation des retraites la mission d'analyser ces dispositifs et d'envisager des pistes d'évolution possibles, en veillant à la fois au respect de l'objectif de pérennité financière du système de retraite et à leurs conséquences redistributives.

Depuis plus d'un an, le COR enchaîne les réunions de travail sur le sujet. Dernière en date, celle du 16 octobre a permis d'affiner les hypothèses avant la présentation du rapport, le 20 novembre 2025. Si rien n'est encore définitif, de grandes lignes directrices se dessinent.

Le COR préconise d'harmoniser les conditions d'attribution des pensions de réversion et des droits familiaux pour «améliorer la lisibilité du système de retraite et réduire les iniquités de traitement entre les assurés.»

En effet, il y a presque autant de pensions de réversion que de régime de retraite : le seul critère commun à la quarantaine de régime étant d'avoir été marié.

«L'harmonisation (...) pourrait être obtenue en ajustant notamment le taux de réversion (50%, 55%, 60%), en supprimant ou généralisant les conditions de ressources et de non-remariage, et en alignant l'âge minimal (55 ans) ou en le supprimant», écrit le Cor dans son document de travail.

A noter : la date retenue est 2026 mais le rapport précise bien que c'est à titre «conventionnel». Toutes ces pistes, dont certaines paraissent être de bon sens, ont bien sûr de lourdes implications financières et structurelles. C'est pourquoi dans leur rapport, les experts du COR, expliquent que chacune de leurs propositions doit faire l'objet d'études d'impacts et être discutées au niveau politique. Ce qui ne manquera pas de nourrir le débat public.

Par ailleurs, ces éventuels changements pourraient impacter les futures pensions de réversion et non celles déjà attribuées.

Voici comment, dans le détail, pourrait être réformée la pension de réversion.

Quel taux pour la future pension de réversion ?

Chaque régime de retraite choisit son taux de calcul de la pension de réversion, par rapport à la retraite qu'aurait dû toucher le conjoint décédé. Ainsi, il est de :

- 54% pour la retraite de base des salariés du privé ;
- 60% pour la complémentaire Agirc-Arrco des salariés du privé ;
- 50% pour la pension de base des fonctionnaires.

Les experts du COR penchent pour une «unification» des taux, à trancher après simulation des différents scénarios : harmonisation à 50%, 60% ou au taux intermédiaire de 55%.



Quelles conditions de ressources pour toucher la réversion ?

Là encore, il y a un traitement très différent selon le régime auquel cotisait le conjoint décédé. En effet, pour toucher la pension de réversion du régime général, des commerçants, indépendants, ou professions libérales, le conjoint survivant ne doit pas avoir de revenus dépassant un certain plafond (en 2024 de 24 232 euros par an pour une personne seule).

Il n'y a en revanche pas de condition de ressources pour les fonctionnaires... ni pour la pension complémentaire des salariés du privé. D'ailleurs, l'Agirc-Arrco déplore que de nombreuses femmes ne demandent pas la pension de réversion à laquelle elles ont droit, pensant que le plafond de la

réversion pour la retraite de base s'applique aussi à la complémentaire... Là encore, le COR demande une harmonisation des dispositifs, soit appliquer des conditions de ressources, soit les supprimer pour tous.

Un âge limite d'attribution ?

Qui peut bénéficier de la pension de réversion, et à partir de quand ?

Outre la nécessité d'avoir été marié avec le défunt, il existe aussi une condition d'âge pour certains régimes :

- Pour les salariés du privé, que ce soit la pension de base ou la pension complémentaire, il faut avoir 55 ans.

- En revanche, il n'existe pas d'âge minimum dans le régime des fonctionnaires pour toucher la pension du conjoint défunt.

La question de «l'harmonisation» de l'âge minimal à partir duquel une pension de réversion peut être perçue fait consensus parmi les experts du COR, que ce soit en généralisant un âge seuil ou en supprimant cette condition.

Mariage, divorce, concubinage : quelles conditions d'attribution ?

Sur ce sujet aussi, les réponses sont très différentes selon les caisses de retraite.

En effet, si le régime privé autorise le remariage, ce n'est pas le cas de nombreux autres systèmes :

- L'Agirc-Arrco autorise le concubinage, mais se remarier fait perdre définitivement les droits à la pension de réversion de l'ex-conjoint,

- Tandis que pour les fonctionnaires, la vie maritale tout comme le remariage fait perdre les droits à la pension de l'ex-conjoint... mais tout divorce les rétablit.

Les experts du COR penchent pour une meilleure prise en compte de l'évolution des situations conjugales de la société, notant que de plus en plus de couples vivent ensemble, longtemps, sans être mariés. Ils ouvrent ainsi la voie à l'obtention d'une pension de réversion pour les concubins et couples pacsés «justifiant d'une vie commune aux âges élevés, avec pour objectif le maintien du niveau de vie» du conjoint survivant. Néanmoins, la suppression de la condition de non-remariage

pour les fonctionnaires ne fait pas consensus chez les membres du COR.

Un nouveau mode de calcul de la pension de réversion ?

Finalement, une manière de trancher le débat sur les conditions de ressources, voire les conditions d'attribution, c'est peut-être de faire évoluer le mode de calcul de la réversion, un changement structurel à réfléchir à long terme.

Deux pistes sont présentées :

- L'une avec «une double proratisation en fonction de la durée d'assurance (de cotisation du défunt, ndlr) et de la durée totale du mariage, tout en supprimant les conditions de ressources et de non-remariage», écrivent les membres du COR dans leur rapport. «Afin d'harmoniser, la condition de non-remariage pourrait être supprimée et les droits à la réversion s'appuieraient uniquement sur la durée respective de chacun des mariages de l'assuré décédé». Ainsi «les droits acquis doivent correspondre aux périodes de solidarités liées au mariage», précisent les experts et les droits à la réversion deviendraient indépendants des parcours conjugaux.

- Une autre piste met en avant la priorité du «maintien du niveau de vie du conjoint survivant» et dessine un consensus pour la «révision du mode de calcul de la réversion». Pour cela, il faudrait «prendre en compte la pension du conjoint survivant».

Voici le calcul proposé par les experts du COR :

- Montant de la pension de réversion = $\frac{2}{3}$ de la pension du défunt - $\frac{1}{3}$ pension du conjoint survivant

Source : Magazine Notre Temps octobre-novembre 2025.

Voir aussi :

le site du COR <https://www.cor-retraites.fr/>

Et pour approfondir le sujet le 16ème rapport du COR :

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2025-11/Rapport_1.pdf

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2025-11/Projet_pr%C3%A9sentation_rapport_DFC_new.pptx

Bon à Savoir!

LE DECES ET LA REVERSION

En cas de décès du titulaire d'une pension de l'Etat, vous devez prévenir le service des retraites de l'Etat soit :

- par téléphone au : 0 970 82 33 35
via le site internet : retraitesdeletat.gouv.fr (rubrique « Décès », sélection « formulaires-documentation », puis « formulaires et contact ») ;

- par courrier (à l'adresse figurant sur le bulletin de pension du défunt) en joignant le bulletin de décès.

La pension du fonctionnaire ou du militaire est due jusqu'à la fin du mois de son décès. Les sommes versées au-delà de cette échéance seront à rembourser. L'attribution d'une pension de réversion n'est pas automatique, il faut la demander.

LA DEMANDE DE PENSION DE LA REVERSION

Le Service des retraites de l'État (SRE) vous recommande d'utiliser le service de demande de réversion en ligne.

La demande de pension de réversion s'effectue en ligne sur le site info-retraite.fr www.info-retraite.fr onglet « Mes démarches » puis « Demander ma réversion » accessible depuis le menu.

IMPORTANT : ce service vous permet de déposer une seule demande pour tous les régimes auxquels la personne décédée était affiliée et susceptibles de vous attribuer une réversion.

Néanmoins vous pouvez utiliser son site pour faire votre demande de réversion par courrier auprès de chaque régime de retraite en complétant le formulaire **EPR30** (Cerfa N°11979*10) disponible à l'adresse suivante : www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11979.do

Vous devrez toutefois déclarer sur l'honneur, être dans l'obligation d'utiliser le formulaire papier et non la demande en ligne, pour la raison suivante :

- Ne pas avoir accès à un ordinateur ou à un réseau
- Ne pas disposer de numéro de sécurité sociale

QUI PEUT DEMANDER UNE REVERSION ?

Le service en ligne « Demander ma réversion » s'adresse uniquement aux assurés mariés ou qui ont été mariés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé. Les orphelins majeurs dont les parents sont décédés peuvent également utiliser le service.

La réversion d'une pension de l'État est égale à la moitié de celle obtenue par le conjoint décédé, cette proportion étant susceptible d'évoluer à court et moyen terme.

A cette pension s'ajoutent la moitié de la majoration pour enfants si le conjoint survivant remplit les conditions pour en bénéficier et, le cas échéant, la moitié de la rente viagère d'invalidité dont son conjoint bénéficiait.

Le montant de la pension de réversion peut être partagé entre le conjoint survivant et le ou les conjoints divorcés, s'ils remplissent également les conditions pour obtenir une pension de réversion. Dans ce cas, la pension est calculée en fonction de la durée respective de chaque mariage. Les orphelins âgés de moins de 21 ans ou invalides peuvent percevoir une pension temporaire d'orphelin et, sous certaines conditions, une pension de réversion.

LA CARTE VITALE DEMATERIALISEE

Depuis le 18 novembre 2025 les assurés peuvent désormais activer leur carte Vitale dématérialisée sur leur téléphone portable en téléchargeant gratuitement l'application dédiée.

Il faut, pour cela, télécharger l'application « Carte Vitale » disponible gratuitement sur les smartphones. L'application dédiée est accessible à tous les assurés, sur l'ensemble du territoire, même sans avoir un compte sur France Identité.

Cette carte Vitale dématérialisée permet de présenter ses droits à l'Assurance maladie en version numérique, directement depuis son téléphone.

La carte Vitale dématérialisée était disponible depuis le 18 mars 2025 pour les assurés utilisateurs de France Identité, l'application de France Titres qui permet aux citoyens de plus de 18 ans de disposer dans leur téléphone de leur carte d'identité et de leur permis de conduire numériques. La fonctionnalité sans passer par France Identité était, en outre, déjà déployée depuis le mois de juin dans une partie des départements français.



COMMENT ACTIVER LA CARTE VITALE DEMATERIALISEE ?

L'activation est simple mais nécessite une procédure de sécurisation pour ceux n'ayant pas France Identité.

Avec l'application France Identité, l'identification est immédiate.

Sans France Identité, il faut fournir, dans l'application, une vidéo d'un document d'identité et une de son visage pour vérifier son identité. Pour éviter

les fraudes, un opérateur humain vérifie ensuite les éléments fournis et valide l'activation. Dans les deux cas, le numéro de sécurité sociale est demandé.

COMMENT UTILISER LA CARTE VITALE DEMATERIALISEE ?

Cette carte virtuelle fonctionne exactement comme la carte physique : chez le médecin, en pharmacie, etc. Il faut déverrouiller l'application et présenter son téléphone à son interlocuteur, qui lira la carte soit par QR code soit par NFC.

La carte permet également de :

- Suivre ses droits et ses dépenses de santé en temps réel,
- Se connecter à Mon espace santé,
- Bénéficier, à terme, du tiers payant avec sa complémentaire santé.

QUE DEVIENT LA CARTE VITALE PHYSIQUE ?

La carte Vitale dématérialisée vient en complément de la carte physique, qui reste, pour le moment, indispensable. Tous les professionnels de santé ne sont pas encore équipés des outils nécessaires (lecteur QR code ou NFC) pour lire la carte Vitale dématérialisée. L'Assurance maladie accompagne les soignants dans cette transition, qui se fera progressivement.

Source : Service Public Publié le 18 novembre 2025, modifié le 19 novembre 2025

**« soutenir durablement
notre mission...
En décidant de faire un leg
à notre association d'utilité
publique, vous contribuerez à
poursuivre nos actions
au bénéfice de tous nos
adhérents et leur famille. »**



**Servir
et défendre
les officiers**



Tuer ou Désobéir Eric Burgaud

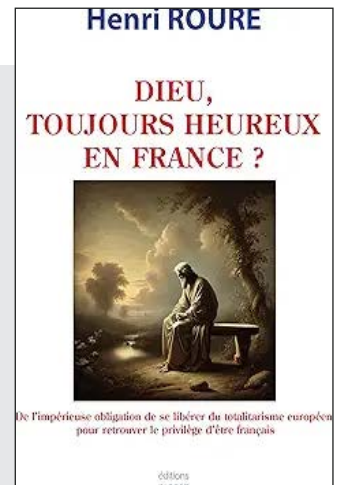
A lors que les opérations militaires consacrent le droit de la force concédé aux soldats, la justice prescrit la force du droit que le juge fait prévaloir. Ces deux vérités peuvent-elles cohabiter ? Ne s'opposent-elles pas ? Que se passe-t-il lorsqu'elles se rencontrent ?

L'affaire Mahé fut le temps de cette confrontation. Le procès en cour d'assises de soldats accusés du meurtre d'un coupeur de route en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une mission de rétablissement de la paix, ouvre des débats qui dépassent de loin le seul droit : sur le caractère sacré de la mission ; sur le sens et le niveau d'engagement des soldats - sur leur nature même : soldats de plomb ou de chair et d'émotion ? L'éthique, l'obéissance, la légalité versus la légitimité, l'inacceptable s'invitent dans les neuf jours d'audience que mène un juge exemplaire qui cherche à comprendre pour bien juger.

C'est l'objectif que poursuit ce livre, qui place le lecteur en situation de construire son intime conviction.

Dieu, toujours heureux en France ? Henri Roure

La France est un pays exceptionnel. Elle l'est par sa géographie couvrant, pour sa partie métropolitaine, un isthme joignant l'Europe du Nord à celle du Sud et, pour sa partie outre-mer établissant un voisinage avec tous les continents. Elle l'est aussi par son histoire, l'universalité de sa culture, sa langue, sa science et ses découvertes majeures, sa richesse, sa diplomatie et ses armées qui la font rayonner. Elle l'est par son peuple si divers, mais fortement uni dans l'idée de nation et au-delà de sa laïcité par la certitude d'une relation particulière avec le divin. C'est ainsi que son destin s'est dessiné. Un tel pays ne peut qu'être admiré, aimé, respecté et servi par ceux qui ont la chance d'être français. Pourtant tout au long de son histoire, la France a subi des trahisons. Elles ont toutes été victorieusement combattues.



Dans les secrets du SPHINX Didier Jean / Patrick Manificat

Préface du général Patrick Manificat Ce nouveau livre sur le général Jeannou Lacaze, officier de légion, officier du 11e Choc au SDECE, chef de corps du 2e REP, de 1967 à 1970, directeur du renseignement au SDECE, de 1971 à 1976, commandant de la onzième division parachutiste, de 1977 à 1978, chef d'état-major des armées, de 1981 à 1985, conseiller du ministre de la défense, de 1985 à 1989, conseiller de chefs d'État africain, de 1988 à 2001, éclaire le lecteur sur les aspects essentiels de sa carrière : la guerre, l'action, le renseignement, le commandement, la décision et l'influence. Au travers d'un parcours thématique, le SDECE et la guerre d'Algérie, l'affaire Ben Barka, l'opération Farewell, la guerre froide, la Nouvelle-Calédonie, les relations du général, la défense du pré carré africain, la sécurité des chefs d'État africain, nous découvrons un général Lacaze, homme d'influence aux relations multiples et éclectiques, détenteur de bien des secrets de la France de 1960 à 2000



BIBLIOGRAPHIE



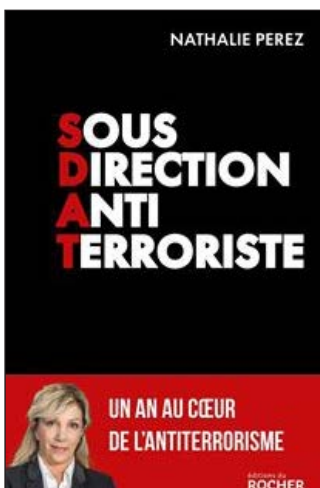
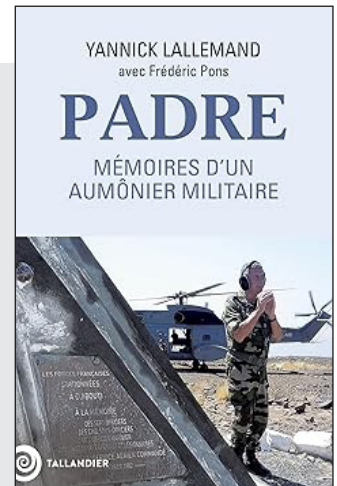
Soldat
Général Jean Cot

J'ai écrit un roman autobiographique MICHEL. Il couvre le printemps de la vie du personnage principal, de sa naissance à son entrée à Saint-Cyr. Le livre SOLDAT est une autobiographie véritable qui commence là où se termine MICHEL. Il couvre l'été et l'automne de ma vie, de vingt ans à soixante ans, soit les quarante années de ma carrière militaire.

Padre
Yannick Lallemand

« La joie de l'âme est dans l'action. » Cette phrase du maréchal Lyautey résume parfaitement le père Lallemand, tant le soldat, le prêtre et l'homme sont intimement mêlés. Cette personnalité hors du commun a consacré sa vie à ses frères d'armes. Voici son témoignage exceptionnel, rempli d'espérance.

Né en 1937, dans une famille de tradition militaire qui sera marquée par l'Algérie, Yannick Lallemand entre au séminaire à 19 ans. C'est tout naturellement qu'il choisit d'exercer sa vocation au sein de l'armée. L'aumônier sera également parachutiste, chasseur alpin, légionnaire puis missionnaire. Il connaît les terrains de guerre, au Zaïre lors de l'opération Bonite à Kolwezi, au Tchad puis au Liban. En octobre 1983, à Beyrouth, il est aux premières loges de l'attentat du poste Drakkar, fatal à 58 parachutistes français. « Prêtre au cœur transpercé », il reste sur le site des jours et des nuits, parlant à ses jeunes camarades prisonniers des décombres.



SDAT
Nathalie Perez

À la fois policiers de bureau et de terrain, leur travail a été déterminant, en 2015, après les attentats ayant visé Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher ou encore le Bataclan. Comme l'a montré le film Novembre, avec Jean Dujardin et Sandrine Kiberlain, qui a mis en lumière les actions des femmes et des hommes de la SDAT, cette unité d'élite de la PJ, aux initiales à la fois mystérieuses et évocatrices. Ils sont, dans l'ombre, des « chasseurs de terroristes », capables de démonter des circuits financiers, de faire parler des cyberdonnées autant que de passer à l'action. Si les groupes nationalistes corses ou le radicalisme écologique mobilisent leur énergie, l'attentat d'Arras, en octobre 2023, a remis la menace islamiste au cœur de leurs préoccupations.

Dans ce récit-enquête d'une grande humanité, les policiers de la SDAT, racontent leur quotidien, et se racontent pour la première fois dans un livre. Une plongée inédite dans la vie très secrète de ce service, chaînon entre le Renseignement et les groupes d'assaut.

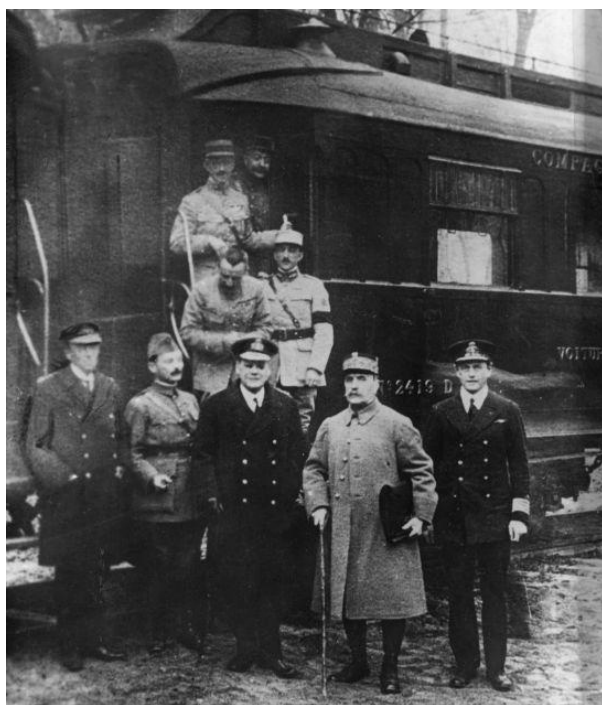
RETHONDES 1918-1940

PAR LE CGAL (2S) NICOLAS POLINI

L'armistice du 11 novembre 1918, signé à Rethondes (dans la forêt de Compiègne, en France), marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale entre les Alliés et l'Allemagne.

Il peut paraître curieux d'avoir choisi ce bois pour organiser la signature d'un document aussi important. Les lieux, auparavant occupés par une pièce d'artillerie lourde sur voie ferrée, ont l'avantage d'être discrets certes. Et il aurait été plus normal que les pourparlers entre états-majors se déroulent au quartier général du commandant en chef interallié, peut-être à Senlis où le Maréchal Foch est installé depuis peu. Mais cette ville est jugée trop proche de Paris ne garantissant pas le secret des rencontres. De plus on craint une réaction incontrôlée de la population qui se souvient des atrocités commises à l'été 1914.

À l'automne 1918, après quatre ans de combat, l'armée allemande est militairement très affaiblie. Elle accumule défaite sur défaite. Le gouvernement allemand demande alors le 4 octobre 1918, par l'intermédiaire du représentant des armées Alliées, le président américain Wilson, d'entamer des négociations d'armistice.



Le 11 novembre 1918 les deux délégations françaises et allemandes s'apprêtent à signer l'armistice.

Le commandant en chef des armées alliées, le Maréchal Foch accompagné du Général Weygand major général des armées alliées, de trois officiers de l'état-major et d'e l'amiral Weemyss premier Lord de l'Amirauté qui représente les anglais rencontre la partie allemande menée par le ministre d'Etat Matthias Erzberger accompagné du Général von Winterfeldt et du comte von Oberndorff, diplomate. Deux interprètes assurent en outre les traductions des échanges.

L'armistice est signé à cinq heures quinze du matin. Le cessez-le-feu est effectif sur le front à onze heures, entraînant dans toute la France une volée de cloches et de clairons. Le pays fête la victoire, d'autres pleurent leurs morts ou leurs disparus. Le bilan humain est très lourd : 20 millions de morts, des millions de blessés. Prévu pour durer 36 jours il sera renouvelé.

Le site est aménagé en 1922 par l'architecte marcel Magès. Une large allée de 250 mètres de long conduit à une clairière ovale d'une centaine de mètres de diamètre. Une grande statue du Maréchal Foch est ajoutée sur le côté en 1937.





Le wagon de l'Armistice retourné à la Compagnie internationale des wagons-lits est acquis par le gouvernement et placé dans la cour d'honneur des invalides d'avril 1921 à avril 1927.

À la suite des demandes insistantes du maire de Compiègne, et grâce à un mécénat d'un américain de Pasadena, le wagon est convoyé jusqu'à la clairière. Restauré il est inauguré le 11 novembre 1927 en présence du maréchal Foch.

L'armistice du 22 juin 1940, signé à Rethondes (dans la forêt de Compiègne, en France), marque la fin des combats de la seconde Guerre mondiale entre les Alliés et l'Allemagne.

Après la défaite des troupes alliées lors de la campagne de France, Hitler exige que l'armistice soit signé sur le lieu de signature de l'armistice de 1918.



Le 20 juin 1940 la voie ferrée est remise en état ; le wagon de l'Armistice rejoint l'emplacement exact où il était en novembre 1918. Le 21 juin, Hitler, accompagné de ses généraux et quelques hauts dignitaires nazis, se rend sur place quelques heures pour le début des négociations d'armistice. La délégation française est menée par le général Huntziger accompagné de l'ambassadeur Léon Noël, du général d'aviation Bergeret et du vice-amiral Le Luc. La rencontre se déroule dans le wagon. L'armistice est signé, au même endroit le lendemain en fin d'après-midi, par les généraux Keitel et Huntziger.

Ensuite, sur ordre de Hitler, le wagon est convoyé jusqu'à Berlin puis l'ensemble des édifices et monuments est dynamité (seule, la statue de Foch reste intacte). Le terrain est ensuite aménagé pour être labouré et planté de blé.

Ensuite face à l'avancée alliée, le wagon quitte Berlin en 1944 puis, en avril 1945, sur ordre de Hitler il est brûlé par les SS dans la région d'Ohrdruf à Crawinkel en forêt de Thuringe, dans le centre de l'Allemagne.

Le site est reconstitué à l'identique à la fin des années 1940, le monument aux Alsaciens-Lorrains est reconstruit et les morceaux de la dalle centrale retrouvés en Allemagne sont rapportés à Compiègne le 17 août 1946...

La République française fait l'acquisition d'un wagon de la même série de 1913 et le fait réaménager à l'identique ; un nouveau bâtiment est construit pour l'abriter. En 1960, une salle lui est adjointe, puis deux autres en 1993, consacrées aux armistices de 1918 et 1940, constituant le « mémorial » ou « musée de l'Armistice ». ■





Invasion 40

PAR LE GÉNÉRAL (2S) JEAN THEVENY

La défaite éclair (en un mois) de l'armée franco-britannique en mai-juin 1940 a provoqué une véritable sidération du peuple français, mêlée d'incompréhension, de honte et de désespoir. Les causes de cet échec retentissant sont multiples, nombre d'analystes se sont risqués à la recherche d'une explication rationnelle en mêlant souvent des considérations politiques, mais en vain. Comme c'est souvent le cas, beaucoup ont décidé de simplifier l'équation à l'extrême et considérant que ce sont les Panzers divisions, inconnues des alliés, qui ont emporté l'affaire en privant nos soldats de toute possibilité de riposte adaptée. Ce n'est en fait qu'une part d'une réalité complexe qu'il peut être intéressant de tenter de démêler en mettant en lumière quelques points importants. Avant de rapporter brièvement les faits, il importe de présenter les fameux Panzers de 1940 et leur organisation divisionnaire.

Matériel blindé de la Wehrmacht en service en 1940.

En premier lieu, il importe de comprendre que la conception d'un char de combat représente une œuvre des plus complexes. L'engin doit être suffisamment protégé par un blindage pour encaisser les tirs ennemis, mais l'épaisseur de ce bouclier augmente considérablement le poids du véhicule, ce qui impose un moteur puissant et un train de roulement adapté, solutions qui entraînent une consommation de carburant plus importante qui réduit son autonomie. L'armement et notamment son artillerie, contribue à multiplier les difficultés.

Notons également que l'environnement doit être pris en compte. Dans les années 30, la quasi-totalité des ponts ne résistaient pas au passage de véhicules de plus de 10 t. et beaucoup de ponts ruraux étaient très en dessous.

Durant toute la seconde guerre mondiale, la recherche permanente menée en Allemagne par les politiques, l'état-major et les industriels a conduit à une amélioration considérable de l'armement dans tous les domaines.

Le premier blindé produit par l'Allemagne en 1933 fut nommé officiellement « tracteur agricole léger » pour répondre aux normes du traité de Versailles et Panzer Kampfwagen I (Pz 1) pour les archives secret défense de la République de Weimar. Caractéristiques : 2 hommes d'équipage, PTC 5,9 t, Autonomie 170 km, armement 2 mitrailleuses de 7,92 et blindage maximal 13mm.

Il s'agit donc d'une automitrailleuse chenillée et peu blindée qui fut utilisée jusqu'en 1942. Le chef en tourelle devait guider le pilote, charger, viser, tirer, communiquer par radio et, s'il était en même temps chef de peloton, commander ses éléments ; c'est une mission impossible à réaliser correctement (c'est un ancien cavalier qui vous l'assure).

L'engin fut testé et amélioré lors de la guerre d'Espagne, il était vif à manœuvrer mais sa protection réduite ne lui laissait aucune chance contre un calibre antichar.



Le Panzer II, lui aussi nommé au départ « tracteur agricole », produit au cours de la même période que le précédent, possédait son train de roulement. Caractéristiques :

3 hommes d'équipage, PTC 9,5 t, autonomie 200 km, armement un canon de 20mm et une mitrailleuse de 7,92, blindage maxi de 35mm mais 14,5mm en latéral et 10mm en dessous. L'engin ressemble plus à un char de combat, mais insuffisamment protégé et modestement armé ; il sera également retiré du front en 1942.

Le Panzer III, créé en 1934, représente le premier véritable char de combat de la Wehrmacht. Caractéristiques :



équipages 5 hommes (chef de char, tireur et chargeur en tourelle, pilote et radio à l'avant), PTC 22,3 t, autonomie 175 km, armement un canon de 50 mm et 2 mitrailleuses de 7,92, blindage avant et tourelle de 57mm, latéral de 30mm. L'engin apparaît bien modeste si on le compare aux chars de notre époque ; il était pourtant alors le seul à posséder un équipage adapté au combat. Sa production cesse en 1943 avec 4 700 exemplaires dont les rescapés vont combattre jusqu'à la fin du Reich.



Enfin, le Panzer IV, issu des tests clandestins menés par l'armée allemande à Kazan (URSS), aboutit en 1935, après la prise de pouvoir d'Hitler et le rejet

du traité de Versailles. L'amélioration est sensible. Caractéristiques : équipage de 5 hommes, PTC 23,5 t, autonomie 210 km, armement un canon de 75 mm et deux mitrailleuses de 7,92, blindage avant et tourelle 50mm, latéral 30mm. Le Pz IV, fiable, fut construit jusqu'à la fin de la guerre et constitue l'ossature des Panzer divisions, mais ils étaient encore minoritaires en 1940. Les modèles produits ensuite (Tiger, Panther, etc...) sont postérieurs à 1940 et donc ignorés par cet article.

La Panzer Division

Le char de combat n'est qu'un élément tactique parmi tant d'autres qui peut être utilisé en protection de l'infanterie (usage français) ou en unité constituée destinée à multiplier la puissance de feu mobile sur un point du front afin de rompre ce dernier et de percer en profondeur. Mais le char ne peut seul parvenir à ce résultat : il doit obligatoirement manœuvrer avec l'infanterie, seule capable de tenir le terrain, et être appuyé par l'artillerie et les forces aériennes. Il doit également être protégé des attaques aériennes et bénéficier d'une assistance du génie et d'une logistique spécifique particulièrement lourde. Tout ceci correspond à un ensemble que l'armée allemande a réalisé et qui a correctement fonctionné : la Panzer Division.

Prenons pour exemple la 1 Pz.Div créée le 15 octobre 1935. En 1939, elle était commandée par le général major (Gal. de brigade) Kirchner et comprenait un bataillon motocycliste, un régiment d'infanterie motorisée, deux régiments de chars groupés en une Panzer brigade, un régiment d'artillerie motorisée, une compagnie de reconnaissance, une compagnie de transmission et un bataillon antichar. Elle disposait en septembre 1939 de 93 Pz I, 122 Pz II, 26 Pz III et 56 Pz IV (à noter que ces derniers, encore rares, sont attribués aux seules unités engagées dans les combats). En 1939, la division est en tête de l'armée et arrive en 8 jours à Varsovie. En 1940, elle participe à l'opération Fall Gelb au sein du groupe de Von Kleist et c'est son Pz rgt. II qui parvient le premier à Sedan ; après un difficile franchissement de la Meuse elle fonce vers Dunkerque où elle arrive le 24 mai. Le 6 juin, elle est versée au groupe Guderian pour l'opération Fall Rot. C'est un retour sur la Marne jusqu'au plateau de Langres et elle peut atteindre Belfort le 23 juin.

Cet exploit incontestable ne doit surtout pas laisser penser qu'il s'agit d'une promenade militaire. Les Panzer-Divisions engagées en France ont été sévèrement accrochées par les armées de terre et de l'air franco-britanniques qui leur ont fait subir des pertes importantes, (35% du matériel) mais c'est le système allemand qui a prévalu par l'organisation spécifique des moyens et par l'entraînement et l'expérience des combattants.

Résumé de l'invasion 40

L'attaque allemande groupait 117 divisions, dont 42 de réserve, réparties en 3 groupes d'armée. Le groupe A (Guderian) avait pour mission de percer les défenses françaises dans les Ardennes avec 45 divisions dont 7 blindées. Le groupe d'armée B opérait en Hollande et au nord de la Belgique et le C demeurait en réserve pour une seconde phase d'invasion de la France vers le sud - sud-est.

Les forces en présence : les franco-britanniques comptent 3 500 chars de tous modèles et 11 000 pièces d'artillerie, ce qui est supérieur aux 2400 chars et 7 700 canons de la Wehrmacht. De plus, les blindages des chars B et Somua français ainsi que Matilda britanniques sont supérieurs à ceux des Panzers les mieux protégés. Mais le nombre ne fait pas tout : ces moyens sont dispersés dans les divisions d'infanterie et ne disposent que d'équipages sans expérience, d'aucun moyen de soutien adapté et surtout pas de radio. Par ailleurs, la Luftwaffe dispose de 3500 appareils en majorité modernes (dont 800 chasseurs, 400 chasseurs bombardiers, 330 Stukas et 1200 bombardiers) L'armée de l'air française aligne 1400 appareils (dont 600 chasseurs, 240 bombardiers, 490 avions de reconnaissance) qui sont épaulés par 450 appareils de la RAF installés en France, mais sans aucun Spitfire.

L'invasion de la Belgique entraîne le passage de la frontière par les unités blindées françaises jusqu'à la Dyle pour assister les alliés belges, et ce sera la bataille de Gembloux (20 km au nord de Namur). Les Panzers I et II sont pulvérisés par les chars français, mais ces derniers se contentent de combattre en artillerie antichar alors que l'ennemi manœuvre. Cette bataille aboutit à un match nul, chacun conservant ses positions, mais les allemands l'emportant puisqu'ils ont réussi à attirer une partie importante des blindés ennemis loin des Ardennes et du groupe d'armée A qui n'attendait que ça.

Bientôt sur la Meuse, la VIIème Pz.Div. du général Rommel établit une tête de pont dans la nuit du 12 au 13 mai ; elle fut clouée sur place par l'artillerie française mais Guderian fait alors donner la Luftwaffe qui écrase et terrorise. La Pz.Div. I passe la Meuse (cf. ci-dessus) et les unités françaises, matraquées en permanence par les chasseurs, chasseurs bombardiers, bombardiers et la

célèbre « artillerie du ciel », les stukas, reculent. Mais le passage d'un fleuve sur pont provisoire, char après char, prend du temps ; les unités allemandes s'entassent dans les vallées. Contre-attaque française avec les chars FCM36 dont l'armement ne peut percer les blindages des Pz. III et IV. 60 chars français sur 90 sont écrasés. Le groupe d'armée A peut donc progresser. Le 17 mai, de Gaulle tente de briser la progression avec toutes ses forces à Montcornet. Après de grosses difficultés d'approvisionnement en carburant, ses chars sont décimés par les batteries de 88, au départ antiaériennes mais finalement formidables pour l'antichar. Le 21 mai, la VII Pz.Div. de Rommel subit une attaque de flanc menée par les britanniques. Les Matilda II sont invulnérables par leur blindage, mais privés de communication puisque les seuls moyens radios sont installés sur des Vickers Mk, blindés légers qui sont pulvérisés par les Allemands. Encore une fois, ce sont les canons de 88 de la Flak qui sauvent l'honneur et les britanniques doivent reculer puis se replier sur Dunkerque. Le 22 mai, tentative de contre-attaque française à proximité des côtes. Elle échoue et la Wehrmacht s'empare des côtes, à l'exception de Calais qui résiste jusqu'au 26 mai. Hitler, détestable stratège, faillit tout remettre en question en arrêtant Guderian ; mais les Anglais ont débuté le rapatriement de leurs troupes. Le 25, les Français tentent une attaque sur Amiens qui résiste ; le 26, même tentative de de Gaulle sur Abbeville avec le même résultat. N'oublions pas qu'à chaque combat, les Panzers sont soutenus par les avions de la Luftwaffe qui occasionnent de nombreuses pertes ; beaucoup seront abattus par l'armée de l'air et les canons antiaériens des alliés, mais le nombre l'emporte finalement.

Après cette percée remarquable qui mérite son nom de Blitz Krieg, les alliés britanniques ont disparu et les armées françaises sont soit prisonnières, soit en retraite. La seconde phase de la conquête a pour but d'encercler la Champagne, la Lorraine et l'Alsace avec la ligne Maginot qui pointe ses canons sur des réservistes allemands qui se gardent de toute provocation. Il y eut encore de sanglants combats entre la Manche et la Meuse, mais l'écart de puissance est tel que toute résistance est condamnée.

Discussion

Seuls quelques traits saillants seront évoqués pour respecter le calibre d'un article sans désespérer le rédacteur en chef. Le premier ne manquera pas de surprendre : bien plus que les Panzers, l'étude des combats prouve que la victoire défensive des Panzers Divisions est due à la présence du canon Flak 18 de 88mm. Au départ construit pour la défense antiaérienne comme son nom l'indique, il s'est montré moyen dans cet exercice mais particulièrement utile en antichars. Sa puissance de feu, sa cadence de tir alliée à une grande précision et la capacité de pénétration de ses projectiles surclassaient à l'époque tous les armements en service. Avec lui, les Panzers, même assaillis par surprise et sur le point de succomber, bénéficiaient d'un nettoyage garanti du champ de bataille qui laissait l'infanterie alliée totalement démunie. Ce type de canon connaîtra de nombreuses variantes et équipera des chars allemands au cours de la guerre.

Bien entendu, il convient de considérer l'apport exceptionnel réalisé par la Luftwaffe. Ce sont plusieurs centaines d'avions de tous types qui, compte tenu de leur vitesse et de leur rayon d'action modestes, devaient accompagner les divisions de tête chaque jour pour assurer toutes les missions : reconnaissance tactique, combat aérien pour les chasseurs, pilonnage et mitraillage pour tous, à la moindre requête des troupes au sol. N'oublions pas les missions éloignées de destruction d'infrastructures et de bases aériennes. L'armement aérien de l'époque n'autorise pas la précision du Flak 88, mais il excelle pour terroriser et décimer l'ennemi. On compte 1250 avions allemands abattus et 425 hors de combat. La RAF perd 944 avions (dont 386 Hurricanes et 67 Spitfires) A noter que ce chiffre plus important que celui des avions installés en France en mai 40 provient des missions accomplies pour soutenir le repli puis l'embarquement de l'armée britannique. Enfin la France perd 410 avions en combat aérien et 432 par accident et bombardement des bases.

Contrairement à des informations défaitistes qui ont fleuri pendant l'occupation et après la Libération, la guerre de 40 ne fut pas un effondrement sans résistance, comme les pertes en témoignent. Entre le 10 mai et le 30 juin 40, 61 300 soldats français sont tués pour 30 000 morts allemands. Ce n'est qu'après le message de Pétain que l'ar-

mée française capitule, ce qui se solde par plus de 1,8 millions de captifs incarcérés en Allemagne, dont 30 à 40 000 ne reviendront jamais.

Par ailleurs, les alliés étaient très inférieurs pour ce qui concerne les transmissions (cf. la 7ème compagnie et son chef Chaudard, spécialiste en tenailles) et l'information. Nous avons signalé que, contrairement aux Allemands, nos soldats étaient privés de radio, ce qui constitue un défaut considérable. Mais nos chefs disposaient-ils d'informations stratégiques correctes ? Il est impossible que l'énorme concentration d'hommes et de véhicules en Belgique, en face de Sedan, ait pu passer inaperçue. Or, les moyens mis en œuvre pour intervenir lors du passage de la Meuse, événement à exploiter pour bénéficier des difficultés rencontrées par l'ennemi, étaient tout à fait insuffisants. Au contraire les Allemands avaient soigné leurs sources d'information, soit avec des espions, soit avec des militaires parachutés sur les arrières ennemis. Les armes les plus redoutables sont inutiles si elles doivent se perdre dans le brouillard.

Bien entendu, les déficiences politiques qui recherchaient la paix à tout prix au lieu de préparer la guerre, les investissements énormes consentis pour la forteresse Maginot, le peu d'enthousiasme manifesté par beaucoup de militaires pour la recherche et le développement de l'armement, notamment blindé et aérien, ainsi qu'un défaut de préparation interarmes des effectifs essentiellement issus de la réserve n'ont pas contribué à renforcer nos armées. Mais il est important de relever qu'une armée qui n'était pas ridicule a pu succomber au premier coup de boutoir et que ce désastre n'était pas seulement la conséquence de la supériorité écrasante d'un agresseur qui possédait lui aussi de nombreux points faibles, en particulier des Panzer dont 70% (Pz I et II) ne méritaient pas ce nom. L'organisation tactique allemande était certes remarquable mais il n'empêche que le Führer apparaît plus comme un joueur de poker que comme un stratège ; il est probable que les succès inouïs qu'il remporte dans les premières parties du tournoi lui ont tourné la tête au point de lui faire espérer l'impossible. Son dernier tapis lui sera fatal. ■



**Le Médecin
chef des Services
Pierre Coulanges
(1935-2024)**

biologiste et anatomo-pathologiste, qui nous a quittés le 17 mai, est Directeur de l'Institut Pasteur de Tananarive de 1975 à 1990 et Responsable du Centre de référence de l'OMS pour la peste. Je voudrais, à travers ces quelques lignes, rendre hommage à ce chef devenu mon ami, mais aussi à travers lui à tous nos camarades biologistes et pasteuriens qui ont tellement marqué l'histoire du contrôle des infections à *Yersinia pestis*. Dans ce cadre, l'Institut Pasteur de Madagascar occupe une place toute particulière depuis sa création en 1898.

toire du contrôle des infections à *Yersinia pestis*. Dans ce cadre, l'Institut Pasteur de Madagascar occupe une place toute particulière depuis sa création en 1898.

Histoire de la peste

La peste est une affection du rat, liée à une entérobactérie gram négatif, *Pasteurella pestis*, dénommée ensuite *Yersinia* (*pestis* : fléau en latin), transmise d'animal malade à animal sain par les puces, qui la transmettent alors à l'homme⁽¹⁾⁽²⁾.

Cette maladie des rongeurs suit l'établissement de l'aire géographique de ceux-ci et *Rattus rattus* constitue le réservoir le plus fréquent. Durant son histoire, la maladie évolue sous forme de pandémies. Il s'agit alors d'épidémies qui s'étendent à la quasi-totalité d'une population, d'un ou de plusieurs continents.

La première ou peste de Justinien sévit de 541 à 767 dans tout le bassin méditerranéen, avec un épisode paroxystique jusqu'en 592 et fait probablement plusieurs millions de morts. L'épidémie commence en Ethiopie, ravage plusieurs fois l'Italie et les côtes, remonte le Rhône et la Saône et atteint même l'Irlande et la Grande Bretagne. Grégoire de Tours en parle plusieurs fois dans son Histoire des Francs. Il la cite à Arles en 549 : « Cette province est cruellement dépeuplée » et à Clermont en 567 : « un certain dimanche, on compta 300 cadavres dans la cathédrale ». Pendant l'hiver de 589, la peste de Justinien frappe lourdement Rome et lorsque le pape Pelage, atteint à son tour et meurt le 8 février 590, la terreur des romains est à son comble. Certaines sources parlent de 100 millions de victimes pour cette pandémie.

Le Service de Santé face à la peste apparue à Madagascar en 1898

PAR PHILIPPE MICHEL ET PIERRE COULANGES (†)

La seconde pandémie ou peste noire, ravage l'Europe au Moyen Age, décime alors le tiers de la population d'Angleterre (1,5 millions de morts), mais aussi la Chine (5 millions de morts). Elle va alors entraîner plus de 40 000 morts à Marseille en 3 mois, après l'accostage du Grand Saint Antoine, chargé d'étoffes (sans doute contaminées par des puces), venu de Syrie. Puis, durant les deux années suivantes, l'épidémie va décimer encore 50 000 personnes en Provence vers Apt et aussi 50 000 autres en Gévaudan. Pour limiter la propagation de la maladie, les territoires pontificaux d'Avignon et du Comtat Venaissin décident de se protéger par une ligne sanitaire. Elle est matérialisée par des murs de pierres sèches entre la Durance et le Mont Ventoux, qui sont gardés jour et nuit par des troupes françaises et papales, empêchant tout passage. Les vestiges de ces murs de la peste sont toujours présents au détour de la campagne provençale.

La troisième pandémie ou peste océanique part de Chine en 1891. Son développement serait alors lié à l'essor de la navigation à vapeur, véhiculant les rats et leurs puces contaminées ainsi qu'à des facteurs anthropolozootiques chez les rongeurs. Elle entraîne le décès d'au moins dix millions de personnes à travers le monde.

Les derniers cas français sont confirmés en Corse en Mai 1945. La Corse est libre depuis deux ans. Ajaccio, qui accueille encore les navires alliés, célèbre l'Armistice quand la nouvelle se répand : le 12 mai, une jeune fille de 15 ans est décédée de la peste bubonique à l'hôpital de la ville. Elle vivait à proximité d'un poulailler, fréquenté par les rats. Deux jours après, sa voisine, qui l'avait habillée, est décédée de la peste pulmonaire. Au total 13 cas sont confirmés et 10 patients décèdent. Avec la Seconde Guerre mondiale, la surpopulation des villes, les regroupements et mouvements de populations, la désorganisation du transport maritime, le relâchement des mesures prophylactiques sur les navires favorisent des résurgences de la maladie. Ainsi au Maroc (5341 cas entre 1939 et 1945), aussi en Palestine, en Egypte, en Algérie, Malte...



« Corse Matin » du 12 mai 1945⁽³⁾

Alexandre Yersin (1863-1943) et Paul Louis Simond (1858- 1947)

L'histoire de la peste à Madagascar commence en Chine, grâce au jeune médecin biologiste Alexandre Yersin, déjà élève de Louis Pasteur à 19 ans en 1882, il participe dès 1886 aux séances de vaccination antirabique. Il est en 1888 dans l'équipe d'Emile Roux à l'Institut Pasteur dans le cadre de la vaccination antidiphtérique. Il rejoint ensuite l'Indochine en 1891, où il va poursuivre l'essentiel de ses activités, intégrant le service de santé colonial en 1892. Il rencontre Albert Calmette à Saïgon, autre médecin colonial, ancien élève de Pasteur, avec qui il prépare les premiers sérums anti-pesteux. Envoyé en mission en Chine, Le médecin de 1^{re} classe Yersin isole et identifie la bactérie pesteuse dans son « laboratoire » de Honk-Kong en mai 1894 grâce à ce microscope (photos). Il devance alors de quelques jours le japonais Kitasato de l'Institut Koch de Berlin, également présent et beaucoup mieux équipé...



De retour en Indochine, il crée la ville de Dalat en 1897, l'Institut Pasteur de Nhatrang et l'École de Médecine de Hanoï en 1902. Il joue un rôle considérable dans le domaine agricole autour de la station de Nhatrang. En 1901, il y teste l'adaptation de l'arbre à caoutchouc (hévée), qui deviendra plus tard la plantation Michelin. A partir de 1915, il y mène les premiers tests d'acclimatation de cinchona officinalis, permettant la production de la quinine, alors que le paludisme est endémique en Indochine.... Une épitaphe remarquable est inscrite sur sa tombe à Nhatrang, fleurie chaque année :

« Bienfaiteur et humaniste, vénéré du peuple vietnamien »



Paul Louis Simond (1858-1947), autre médecin colonial (photo), caractérise quelques années plus tard, en 1898, le rôle des rongeurs et de la puce dans le cycle de la maladie. Il réalise une expérience remarquable basée sur deux cages métalliques superposées, où seul le rat de la cage inférieure est contaminé et

porteur de puces. La contamination du rongeur de la cage supérieure est rapide par les piqûres des puces « pestigènes ». Il écrit alors « Ce jour-là, le 2 juin 1898, j'éprouvais une émotion inexprimable à la pensée que venais de violer un secret qui angoissait l'humanité depuis l'apparition de la peste dans le monde ».

Il teste ensuite avec succès les sérums anti-pesteux de l'Institut Pasteur de Nhatrang, préparés par Yersin chez les très nombreux patients de l'épidémie de Bombay, puis de Karachi...



Le cycle pesteux⁽⁴⁾

La peste est due à une bactérie transmise par les puces. A Madagascar, existent deux types de vecteurs, les puces *Xenopsylla cheopis* dites « importées » par les premiers colons à bord de leurs navires et les puces « endémiques » *Synopsylla fonquernei*.

Les deux puces élisent domicile sur les rats noirs (le plus souvent *Rattus rattus*), qui font aussi office de réservoirs. Des études génétiques récentes⁽⁴⁾ ont montré qu'il n'existe qu'une seule espèce de rat noir. C'est dans cette population unique de rongeurs que les puces font leur choix, *Xenopsylla cheopis* est une adepte des rongeurs vivant dans les maisons, alors que *Synopsylla fonquernei* se réserve pour les « rats des champs ». Les rats sont sensibles à la maladie et la persistance de celle-ci est due tout à la fois à la fécondité des rongeurs et à l'existence de génotypes résistants à la maladie.

La peste existe sous trois formes cliniques, bubo-



Xenopsylla cheopis



Rattus rattus, réservoir universel de la maladie

nique : le bubon fréquent est le signe d'une adénite dans la zone de drainage lymphatique de la zone de piqûre de l'ectoparasite, *Xenopsylla cheopis*, le plus souvent, avec une mortalité de 10%.

Les autres formes, pulmonaires par contamination aérienne ou septicémique, lors de surinfections, présentent des mortalités beaucoup plus élevées, jusqu'à 90%.

Madagascar : Grande Île de l'Océan Indien

Située au sud de l'océan Indien, sa superficie est de 587000 km², pour une population de 30 millions d'habitants environ. La tradition malgache de cultures sur brûlis pourrait avoir une influence sur le cycle de la peste, par les déplacements des rongeurs très nombreux...

La peste est arrivée sur l'Île par la mer dans le port de Tamatave en 1896, deux ans avant la création de l'Institut qui sera dénommé « Institut antivaricelleux ». Elle apparaît dix ans après en 1906 à Majunga (NO), où elle va rester silencieuse jusqu'en 1990.

La peste arrive sur les hauts plateaux en 1921, où elle se maintient depuis. A partir de cette date, elle évolue par poussées dans une zone de 65000 km², avec plus de 3000 morts par an dans les années trente. Son maintien semble lié, tout à la fois aux conditions climatiques (pour les puces), aux humains et aux rongeurs.

Madagascar occupe une place particulière dans l'histoire de notre Service de Santé, puisque dès le début de la conquête, les Généraux Gallieni et Lyautey placent la santé des populations au cœur des préoccupations du Commandement.



Le général Joseph Gallieni
(1849-1916)

Libéré de captivité en mars 1871, il rejoint l'Île de La Réunion en mai 1872, où il sert pendant trois ans comme lieutenant...

Il est général de brigade en 1896 et à la demande du ministre des

colonies André Lebon, est envoyé à Madagascar, dont il devient gouverneur général au mois de septembre. Il contraint la reine Ranaivalona à abdiquer et met en œuvre un vaste programme de développement économique de l'Île. Promu général de division en 1899, il rentre en mission à Paris, puis regagne Madagascar en juin 1900 et en achève la conquête en 1903, date de sa nomination comme Commandant en Chef pour l'Afrique Équatoriale, puis il quitte La Grande Île en 1905.

Dès son arrivée à Madagascar, Gallieni transforme l'hôpital de Soavinandraiana, créé en 1891 par des missionnaires anglais en hôpital militaire. Il fixe les priorités de l'Assistance Médicale Indigène, dont le contrôle de la variole et de la rage, la peste n'est pas encore présente sur l'Île. « Du point de vue politique, l'assistance médicale est un puissant instrument de propagande et un précieux adjuvant pour l'expansion de l'influence de la puissance colonisatrice. Les missions médicales attachent les indigènes par des liens de reconnaissance pour les soins donnés ou les guérisons faites. On a souvent dit qu'une mission médicale pouvait quelque fois plus qu'une opération militaire pour la conquête d'un pays ou la pacification d'une région ».

La vaccination antivariolique débute aussitôt par le vaccin européen. Nos camarades devant les médiocres résultats de la vaccination bras à bras, réclament la création d'un Institut vaccinogène. Il est inauguré par Gallieni le 17 mars 1898, et deviendra plus tard Institut Pasteur. Des milliers de doses y sont alors rapidement produites, permettant la disparition de la mortalité varioleuse dès 1900.

Ainsi, sous l'égide du service de santé colonial, dès 1898 à Tananarive, à Dakar, puis à Hanoï, quelques années plus tard, sont créés le (futur) Réseau des Instituts Pasteur et des Écoles de médecine (*photo*). Leurs cadres contribuent ensuite au contrôle des grandes endémies présentes dans les territoires d'Afrique et d'Extrême Orient⁽⁶⁾.



Première promotion de l'École de Médecine de Tananarive en 1896

A Madagascar, comme dans d'autres pays du Réseau, plusieurs de nos « grands anciens », biologistes, médecins et pharmaciens, anciens de l'Institut Pasteur de Paris, participent de manière remarquable au contrôle de la peste et d'autres endémies.

L'Institut Pasteur de Tananarive

Le Laboratoire de Référence de l'OMS pour la peste assure l'identification des nombreux prélèvements reçus, plusieurs centaines par an.

Des bandelettes de *diagnostic rapide de terrain* (bandelettes Elisa porteuses de l'antigène F1), sont dorénavant à la disposition des centres de soins des collectivités territoriales. Avant de disposer de ce type de test, le laboratoire de l'Institut pouvait recevoir ces prélèvements une semaine après l'épisode infectieux, du fait du faible réseau de communications avec certaines zones très enclavées. En outre, les patients, dont la clinique était évocatrice, devaient parfois rejoindre le dispensaire et le traitement salvateur, sur des charrettes tirées par des zébus.



Dans ce même laboratoire, que celui dirigé plus tard par Pierre Coulanges à partir de 1975, deux biologistes Girard et Robic, issus de notre École, avaient mis au point, après plusieurs repiquages



Georges Girard

le vaccin vivant atténué EV⁽⁷⁾. Il dérive d'une souche pathogène (curée de son plasmide 47Md) prélevé post mortem sur un jeune Européen de la famille Evesque...



Jean Robic

La campagne de vaccination est alors initiée et appliquée pendant trois ans, malgré certaines oppositions politiques. Elle permet alors de réduire l'incidence de la maladie de 60% en 1937, puis de 90% en 1940. Le vaccin est utilisé à Madagascar jusqu'en 1960 et encore récemment en Chine et au Kazakhstan.

Le Dr Robic, qui devient ensuite directeur de l'Institut Pasteur de Tananarive, est aussi à l'origine de la mise en place de l'association thérapeutique streptomycine-sulfamides, qui est préconisée par l'OMS à partir de 1946.

Les épidémies de 1990 et 1991

Nous avons été témoins (et acteurs), d'une épidémie en 1990, signée par la disparition brutale des rats du Grand Marché d'Andravoangy, proche de l'Institut et de l'Hôpital Girard et Robic, signe irréfutable du passage des puces à l'homme. En effet les rongeurs hôtes naturels de la puce meurent, du fait de la densité d'ectoparasites contaminés et l'homme devient l'hôte de substitution.

A partir de ce moment, l'épidémie se propage à travers les échoppes du marché (*photo*), puis à plusieurs quartiers de la ville. Les autorités de santé limitent alors son extension par des mesures

d'isolement des malades et de certains de leurs contacts, en réactivant le lazaret (*photo*) justement créé par Girard, dans les années trente et de larges désinsectisations⁽⁸⁾.

T É M O I G N A G E



Cinquante-huit personnes sont hospitalisées et traitées dans le lazaret d'Ambohimandra (*photo*). Le traitement combine alors la streptomycine IV à 2-4 g/j pendant cinq jours (les pénicillines sont proscrites du fait de la résistance de la bactérie) et les sulfamides en relais pendant une semaine (les contacts étant traités par les seuls sulfamides).

La plupart des patients sont âgés de moins de 18 ans (présence d'une immunité acquise de la population générale, dans une zone hyperendémique). Le contact présenté est âgé de 36 ans, parent proche d'un jeune patient décédé. Nous avons caractérisé un certain nombre de souches à plasmide de virulence à 47 Mb (Mb mégabases, milliers de paires de bases). Nous avons aussi observé par western blotting chez les patients traités, l'apparition d'une immunité protectrice vis à vis des protéines de 35 et 47Kd (Kilo Daltons)⁽⁹⁾.

L'année suivante, nous sommes témoins d'une nouvelle épidémie, dans un foyer éteint depuis 1906, dans le port de Majunga (au NO de l'île), où la peste était aussi apparue en 1896, également par voie maritime. Lors de notre enquête, il apparaît que le premier patient est un cas probablement importé par voie terrestre (taxi brousse) du lac Alaotra (centre de l'île) vers le marché central de Marolako à Majunga.

L'impréparation des structures de santé, après ce silence de 80 ans, à la maladie entraîne la mort d'une dizaine de patients et les cas estimés à plus de 200 personnes (41 seront ensuite confirmés) durant les trois mois d'évolution de l'épidémie. Ensuite, une autre épidémie a lieu en 1995 et depuis cette date, la peste est persistante dans la zone et nous verrons plus tard que cette (ré)émergence est due à des modifications de l'écosystème, en particulier de la population de rongeurs réservoirs.

Mais la peste est aussi présente de manière endémique sur les hauts plateaux malgaches, autour de la ville d'Ambositra (150 km au sud de Tananarive), et des cas sporadiques apparaissent chaque année après les brûlis traditionnels de septembre, qui coïncident également avec la baisse de fertilité des rongeurs.



Les enquêtes, quand les pistes font défaut, sont toujours pédestres (*photo*) et nous accompagnons alors le médecin inspecteur du district et faisons systématiquement des captures de rats dans les villages (*photo*), en zone endémique. Là aussi, nous avons montré sur plusieurs années, que l'immunité induite semble protectrice, avec des taux d'anticorps plus élevés qu'en zone urbaine. Cette immunité met aussi en évidence la reconnaissance de ces mêmes protéines 37 et 45 kD. Ces protéines pourraient constituer un outil de diagnostic rapide de terrain (distinct du test actuel), mais aussi être intégrées dans un vaccin protecteur comme nous l'avons obtenu chez le rat.



Epidémiologie actuelle de la peste à Madagascar

Les épidémies de peste sévissent surtout de novembre à avril. Le suivi mensuel des rongeurs en milieu rural a permis de comparer ces résultats avec les épidémies de peste. En septembre, le nombre de rats noirs chute brutalement. Le minima annuel est atteint en octobre et novembre, où la reproduction des rats est arrêtée et la mortalité n'étant pas compensée, la population diminue. Les puces quittent toujours les cadavres de rats durant les épidémies et quand leur hôte naturel (le rat) est absent, elles piquent et infectent l'homme. Ce qui explique que les épidémies pesteuses humaines surviennent toujours de novembre à avril.

Cette périodicité dépendrait aussi des variations du nombre de rats noirs et les puces changent d'hôtes quand la population de rongeur diminue significativement⁽¹⁰⁾. Ce suivi a également permis d'expliquer, au moins partiellement, pourquoi la peste rurale est cantonnée au-dessus de 800 mètres d'altitude.

Les rats étant présents du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude, pourquoi cette limitation géographique ? Il s'avère que la puce des champs, *Synopsyllus fonquerniei*, est totalement absente en dessous de ce seuil. La présence de sa consœur *Xenopsylla cheopis*, même de manière moins abondante, explique la persistance de la maladie. En revanche, cette dernière ne se maintient pas. Selon Jean-Marc Duplantier⁽¹¹⁾ : *Synopsyllus fonquerniei*, sur les hauts plateaux, prendrait le relais de *Xenopsylla cheopis* lorsque celle-ci vient à manquer et provoquerait ainsi la persistance de la maladie, En dessous de 800 mètres, l'équilibre semble rompu.

Un autre facteur pourrait être évoqué, selon nous, celui des brûlis traditionnels, qui débutent juste avant cette « saison pesteuse ». Ceux-ci pourraient être à l'origine du déplacement des rats de leur habitat sauvage vers les zones habitées et donc modifier les contacts entre les rongeurs sauvages et péri-domestiques et donc leurs parasites. Seule alors une amélioration de l'hygiène et donc des conditions économiques des populations pourra les protéger,

La peste de 2017 autour de Tananarive

Il s'agit alors d'une épidémie de grande ampleur, très précoce dès le mois d'août. Plus de 800 cas sont identifiés, qui entraînent le décès de 74 personnes, dont un français. Il s'agit alors pour la plupart des cas, de peste pulmonaire.

Les réunions sont interdites, les établissements scolaires et universitaires fermés. L'OMS peut distribuer dans la zone endémique 1,2 millions de traitements antibiotiques et la Croix Rouge former plusieurs centaines de techniciens capables d'informer les populations des schémas thérapeutiques. Il s'agit sans doute d'une grande épidémie, plus importante que celles que nous avons connues en 1990-91⁽¹²⁾.



L'institut Pasteur et ses annexes, soutenus par l'OMS, durant l'épidémie de 2017

Les statistiques du ministère malgache de la santé pour les années 2021-2022 révèlent que 134 cas de peste ont été déclarés entre le mois d'août 2021 et le mois d'octobre 2022 et 32 personnes n'ont pu être sauvées. L'épidémie concerne une vingtaine de districts et le rapport indique que cet épisode pourrait être lié à une augmentation récente des « points de feux »...

A Hambohidratrimo le 22 décembre 2022, 5 cas sont déclarés dans la même famille, 4 de peste bubonique entraînant la mort de trois personnes, alors qu'un cas de peste pulmonaire a pu être sauvé, selon un des responsables du rapport : « Lorsque les forêts brûlent, les rats s'orientent vers les villages, les communes et les villes.

Et à partir de ce moment, le risque de contamination est élevé ».

Fin 2022, l'OMS rapporte que les principales zones d'endémie pesteuse dans le monde sont situées à Madagascar, en République démocratique du Congo et au Pérou, où 75 % des cas mondiaux sont déclarés.

Conclusions

La peste est présente dans les foyers les plus pauvres, l'habitat est constitué d'une seule pièce dans laquelle la famille dort à côté des réserves de nourriture. Les gens sont donc en contact direct avec les rats qui viennent se nourrir durant la nuit. Des études des types d'habitat présents dans les zones endémiques ont également montré que le risque était différent. Il est plus élevé pour un habitat de torchis et de chaume en périphérie du village (plus accessible) que pour une maison à étage, plusieurs pièces et toit en tôle. En effet lorsque leur niveau de vie augmente, les Malgaches séparent les «chambres» des réserves. La transmission des puces est alors très facile.

Cet hommage est destiné à tous nos camarades biologistes, en particulier à mon directeur Pierre Coulanges et ses équipes à « Pasteur Tana », avec qui j'ai eu le privilège de travailler et surtout aux biologistes du Service de Santé, présentes à Madagascar depuis 1896. Elles ont permis d'établir, dans ces mêmes locaux le cycle de la maladie et d'initier une lutte efficace. Mais l'affection demeure liée à la pauvreté et seule l'augmentation du niveau de vie des populations permettra de diminuer l'incidence de la maladie....

Bibliographie

- (1) Brygoo E.R. - *Epidémiologie de la peste à Madagascar* Extrait des Arch.de l'Inst. Pasteur Madagascar 1966, In-8 broché, 147 p - Edit Sylvie Nouvéne.
- (2) Blanchy S.- *Contribution de l'histoire à la compréhension de l'épidémiologie de la peste à Madagascar. Histoire des Sciences.* - 1995, TomeXXIX, 4, 355-361.
- (3) Mafart B., Brisou P. & E. Bertherat. - *Epidémiologie et prise en charge des épidémies de peste en Méditerranée au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Histoire de la médecine*, 2004, 304-309.
- (4) Coulanges P. - *La peste à Madagascar, 1956-1976. Répartition géographique. Données épidémiologiques.* Arch. Inst. Pasteur Madagascar, 1976, 46, 397-426.
- (5) Coulanges P.- *La peste à Tananarive (de son apparition en 1921 à sa résurgence en 1979).* Arch. Inst. Pasteur Madagascar, 1989, 56, 9-27.

(6) Aubry P., Catalan J, Orth A., Groleau B. & J. Briton Davidan.- *Systematics of the black rat in Madagascar: consequences for the transmission and distribution of plague.* *Biological Journal of the Linnean Society*, 2003,78, 335-341.

(7) Coulanges P. *Cinquantenaire du vaccin EV Arch. Inst. Past.Madagascar*,1982, 30 ; 169-174.

(8) Michel P., Le Jan J., Candito D., Mouden JC. & P. Coulanges. *La peste : une réalité épidémiologique à Madagascar en 1989.* *Med et Armées*, 1989, 17 : 5, 173-77.

(9) Michel P, Rasoamanana B., Rasolofonorina A. & J. Roux. *La peste : maladie et vaccin ?* *Dakar Médical* 1992, 37 : 2, 183.

(10) Duplantier JM. and D. Rakotondravony. *The problem rodent in Madagascar : Agricultural Pest and threat to human threat*, pp 421-459 in *Ecologically-based rodent management*, Grant Singleton & Al., Edits. London, 1999.

(11) Migliani R., Chanteau S., Rahalison L., Ratsirahina M., Boutin JP., Ratsifasoamanana L. & J. Roux. - *Epidemiological trends of human plague in Madagascar during the second half of the 20th century: a survey of 20900 notified cases.* *Trop Med & Intern Health*, 2006, 11, 8, 1228-1237.

(12) Rindra Randranmanana, Voangy Andrianaivoarimanana, Brigitte Nicolai & Al. *Epidemiological characteristics of an urban plague epidemic in Madagascar, August-November 2017 : an outbreak report.* *Lancet Infect. Dis.*, 2019, 19, 537-543.

Lettre de Yersin à sa mère

« Tu me demandes si je prends goût à la pratique médicale. Oui et non. J'ai beaucoup de plaisir à soigner ceux qui viennent me demander conseil, mais je ne voudrais pas faire de la médecine un métier, c'est-à-dire que je ne pourrais jamais demander à un malade de me payer pour des conseils que j'aurais pu lui donner.

Je considère la médecine, comme un sacerdoce, ainsi que le pastorat. Demander de l'argent pour soigner un malade, c'est un peu lui demander «la bourse ou la vie».Voilà des idées qui ne sont pas, je le sais, partagées par tous mes confrères, mais ce ne sont pas les miennes, je crois que j'aurais bien de la peine à les abandonner».

Saïgon le 29 janvier 1891.



GROUPEMENT ILE DE FRANCE

L'Ordre de la légion d'honneur accueille notre camarade Philippe Wodka-Gallien

Ce 6 novembre, au Cercle national des armées, j'ai eu le plaisir de remettre à notre camarade Philippe Wodka-Gallien, 47^e SN Armement Economie de Défense, la décoration marquant son entrée dans l'ordre de la Légion d'honneur avec grade de chevalier. Cette distinction lui a été octroyée par le ministre des Armées Sebastien Lecornu sur proposition de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite dont il est membre associé.

Au titre des motivations inscrite au décret de nomination de juillet dernier, notre camarade a fait preuve d'un engagement de 35 années au service de la communauté de défense depuis son diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris en 1990. Philippe s'était impliqué très tôt dans les entreprises françaises de la défense et de l'aéronautique. Il est resté fidèle à cet engagement en rejoignant les directions en charge de la stratégie ou de la communication des deux grands groupes français que sont Thales puis Safran Electronics & Défense. Nous avons tous remarqué son travail de promotion du savoir-faire français dans le domaine critique de l'électronique militaire. Il participe à ce titre au développement de Guerrelec, l'Association française de la Guerre Electronique, sujet devenu éminemment important depuis la guerre en Ukraine.

Dans une ambiance particulièrement amicale, cette soirée fut l'occasion de réunir une quarantaine de personnes, famille, collègues, amies et amis, élus locaux, tous ayant accompagné son parcours au service du pays. Citons Jacques Gautier, ancien sénateur, qui fut vice-président de la commission de la défense au Sénat, l'ingénieur général de l'armement Bruno Berthet, président de l'Association astronautique de France et président du conseil d'Aresia, l'Institut Français d'analyse stratégique, des représentants des médias, le général Pélistrandi, rédacteur en chef de Revue Défense Nationale, et des amis de Thales et des collègues de Safran.

Ce fut d'autant plus un plaisir que notre camarade fait partie du comité de Défense. Dans chaque numéro de votre magazine, nous pouvons retrouver ses « Chroniques de la dissuasion ». Dans ses remerciements, Philippe a souhaité adresser une pensée appuyée en direction des 200 000 militaires des forces armées françaises et des 250 000 collègues travaillant dans l'industrie de défense. Il a insisté sur la France des Lumières, la dissuasion, les enjeux opérationnels, notre capital aéronautique, ses atouts pour l'avenir avec Airbus et Dassault, mais aussi, et c'est innovant, le lien entre l'univers de la défense et celui de l'action culturelle.

A noter aussi son message d'encouragement adressé à la jeune génération très motivée qui a rejoint Safran. Il a également affirmé son envie de poursuivre son engagement auprès des initiatives de l'IHEDN, et plus largement de la communauté nationale dans l'esprit de la SMLH, la Société des membres de la Légion d'Honneur.

Le président





GROUPEMENT GARD

Journée du Retraité Militaire à Nîmes le 16 octobre 2025

Moments d'informations et d'échanges autour de la reconversion du militaire ayant quitté l'institution, lors d'un rassemblement organisé par le Colonel Alain David au sein du groupement Anocr du Gard à Nîmes le 16 octobre 2025, en partenariat avec Implic'Action et l'Anocr.

Intervenants



CNMSS. Caisse nationale militaire de sécurité sociale de Toulon

12 avril 1949 naissance du système de sécurité sociale militaire spécifique aux métiers des armes : la CNMSS.

L'assurance maladie-maternité assure le remboursement des frais de soins et de prestations (territoire national, outre-mer, étranger. **L'action sanitaire et sociale** accompagne les familles, améliore les conditions de vie des militaires, aides à domicile et financières médico-sociales adaptées. **La prévention en santé** conduit des actions de prévention contribuant au maintien en condition opérationnelle avec Service de santé des Armées (SSA). **Les missions déléguées**, prise en charge du militaire blessé en service ou pensionné, règlement des dossiers de soins et appareillage des titulaires de pensions d'invalidité (CPMIVG), versement des revenus de compensation.



Etat de Stress Post-Traumatique ESPT

par le médecin en chef Dr Aurelie Martin

La confrontation directe à un événement violent peut avoir des conséquences sur le psychisme.

Qu'est-ce que le ESPT ? c'un syndrome psycho traumatique qui met l'organisme sous tension, entraînant la souffrance de différents organes du système nerveux, sous forme d'altérations des structures cérébrales, de la mémoire. Les **cauchemars traumatiques** provoquent chez le vétéran des cris, des gestes de combat et un réveil en sueur sont les signes d'un **état de stress post traumatique**. La **maladie** évolue en plusieurs phases et reste relativement silencieux pendant des périodes parfois longues.

La Prise en charge de l'ESPT

depuis 2010, un dispositif de prévention détecte et oriente le blessé un service psychiatrique d'un hôpital militaire ou civil.



ATHOS

réhabilitation psycho-sociale

Dispositif de réhabilitation militaro-sociale, adapté à la singularité des blessés militaires psychiques qui accompagner le blessé sur son parcours de reconstruction personnelle et sociale.

Caractéristiques programme ATHOS Le militaire ou ancien militaire blessé devenu membre d'une maison ATHOS bénéficie d'un environnement non-médicalisé et d'un programme innovant, adapté et construit avec lui et pour lui, combinant accompagnement psychosocial, projet de vie et reprise d'activités. Pour l'accompagner dans sa démarche de reconstruction, des activités sportives, culturelles ou sociales, des ateliers curriculum vitae, des rendez-vous avec Défense Mobilité, l'Action sociale des armées (ASA) ou des rencontres avec des entreprises sont organisées.



Service de

l'action sociale des Armées

Suivi de la réglementation et des actions sociales, gestion des ressources humaines, soutien numérique et informatique, pilotage de la performance et de la tutelle, centres territoriaux et d'outre-mer d'action sociale



ONaCVG

L'Office national des combattants et des victimes de guerre est un établissement public sous tutelle du ministère des Armées. Il accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Reconnaissance et réparation, solidarité, et mémoire. Préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre et d'actes de terrorisme.



GROUPEMENT GARD (SUITE)



Défense Mobilité

Par le Commissaire général
Frédéric Sterneberg

Propose et met en œuvre la politique de reconversion en accompagnant vers l'emploi des personnels des armées, en situation de réorientation professionnelle tout en assurant le financement, le contrôle et l'évaluation des actions engagées.



Implic'Action

Par le Président Hubert Trégou

Communauté associative regroupant toutes les catégories de personnels de la défense, qui, solidairement, d'active ou ayant quitté l'institution, échangent des informations afin de faciliter la reconversion professionnelle civile de ceux qui le souhaitent.



Anocr

Par le général Didier Simon

La plus ancienne association d'officiers

Reconnue d'utilité publique (Décret du 9 juillet 1993-JO du 17 juillet 1993), depuis 1911, accueille officiers d'active retirés de l'activité, leurs veuves et veufs. Aussi les officiers de carrière quittant le service sans avoir acquis de droit à pension, les officiers de réserve ayant servi sous contrat, les conjoints survivants des officiers d'active morts en activité de service.

Convention de Partenariat

Signature de la Convention de Partenariat pour la reconversion des militaires retirés de l'activité, par le Président d'Implic'Action Hubert Trégou et le Président de l'Anocr, le Général François Chauvancy.



Job Elevator Pitch (JEP)

Argumentaire éclair, lors de rencontres avec des employeurs, des lettres de motivation et des présentations. 1 Se présenter, 2 l'intérêt, 3 les avantages, 4 le message clé, 5 La phrase finale.

Témoignages de transition professionnelle

Cinq ex-militaires d'active témoignent de leur reconversion : Sébastien Valleix Conseil en investissement chez Laflops ; Renaud Salamone Gérant Pompes funèbres Salapone ; Laurent Lepley Directeur Filiale Berto ; André Pinson Directeur Logistique groupe Pomona ; Jean Alexis Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme. Points communs de ces candidats à la reconversion :

Ils ont tourné la page de leur passé professionnel, sans toutefois le renier, ils se sont confondus dans le milieu civil avec tous ses pièges, en laissant derrière eux « au passage de la portière » : **statut, uniforme, grade, décoration, opération extérieure**, ne restant que leur **valeur personnelle** et leurs diplômes. Leurs repères ont disparu, ils ont perdu le filet de protection sociale et morale de leur précédent métier, ils se sont mis en adéquation avec le nouvel espace qui se présentait à eux, dès lors que le marché du travail ne les attendait pas. Face à des recruteurs avec des critères d'embauche spécifiques à chaque entreprise et indifférents aux passés militaires, ils sont parvenus à démontrer qu'ils étaient le candidat, le plus intéressant (savoir-faire, disponibilité, mobilité, salaire). Pour les autres ceux qui ont choisi de créer leur entreprise certes passionnant mais semé d'embûches. Trouver l'idée, choisir un statut (auto-entrepreneur, Sarl, Sasu...) faire une étude de marché, trouver des fonds, gérer de la trésorerie, trouver des clients, suivre les démarches administratives.

Paradoxe de la reconversion

Changer de voie professionnelle se heurte à des obstacles (culture, formation, protection sociale) qui rendent cette transition difficile.

Echapper à un métier qui ne convient plus, mais il manque de l'expérience ou de compétences dans un autre domaine.

La reconversion est souvent perçue comme une solution, mais peut aggraver temporairement la situation (chômage, perte de revenus, déséquilibre social) avant d'apporter des bénéfices à long terme.

Insatisfaits dans leur emploi sont souvent ceux qui ont le plus besoin de se reconvertir, mais il faut saisir les moyens mis à disposition (temps, ressources financières, réseaux, compétences transférables) pour concrétiser leur reconversion.



GROUPEMENT FINISTÈRE



Notre sortie printanière annuelle de cohésion du groupement s'est déroulée les 11 et 12 juin derniers. La première journée fut consacrée à la visite en matinée du sous-marin « Le Flore », exposé sur l'ancienne base sous-marine de Lorient, suivie d'un déjeuner au Cercle mixte, avant de se poursuivre dans l'après-midi par une visite guidée passionnante du musée des Indes installé dans la citadelle de Port-Louis. Une très belle page d'histoire de la Compagnie des Indes complétée d'une exposition d'objets exceptionnels.

L'ensemble des participants rejoignit Vannes pour une nuitée et être au plus tôt à proximité de l'embarcadere où nous attendait un navire de la Compagnie du Golfe. Cette seconde journée fut ainsi consacrée à une circumnavigation commentée dans le Golfe du Morbihan avec escale pour déjeuner sur l'île aux moines.

Une fois encore cette nouvelle très belle sortie, ensoleillée, fut l'occasion de chaleureux et amicaux échanges entre les participants.

GROUPEMENT VAR

Nous sommes 40 ce mardi d' octobre pour aller vers le Lubéron et le Comtat Venaissin qui, venant du pays de l'ancienne France demeura sous l'autorité pontificale jusqu'à sa réunion à la France en 1791 ; c'est bien notre guide Michelle qui nous éclaira de ses connaissances sur cette région.

Bien sûr le temps est beau, un véritable été indien que quelques vacanciers viennent goûter. Deux villages vont se partager nos passions; ce fut d'abord Fontaine de Vaucluse puis l'Isle sur Sorgues, village bien connu des amateurs d'antiquités. La première petite ville nous a ravi par l'histoire de Pétrarque et Laure dont l'amour infini se termina tragiquement par le décès de Laure du fait de l'épidémie du choléra qui ravagea la région vers 1325. Une fois les richesses culturelles de notre guide englouties, c'est le déjeuner en plein air ! Puis nos corps rassasiés se sont encore régalés par la promenade digestive vers les sources de la Fontaine (de Vaucluse).

Un court trajet en bus nous conduit vers la ville de René Char à l'Isle sur Sorgues. Douceurs de la ville baignée par ces canaux et bruitée par la lente rotation des aubes centenaires. La triste apparence de l'église ravagée par la Révolution nous fit cadeau de ces richesses intérieures. Nos collectionneurs savent vraiment reconnaître les endroits idylliques !





GROUPEMENT RHODANIEN

Remise des Palmes académiques en qualité de chevalier au capitaine (h) Philippe GOLF, secrétaire et trésorier du groupement rhodanien.

Le vendredi 17 octobre 2025 au Cercle Général Frère à Lyon, le capitaine (h) Philippe GOLF, secrétaire et trésorier du groupement rhodanien a été décoré des Palmes académiques en qualité de chevalier par Monsieur Emmanuel SEGRETAIN, vice-président national de l'ANMONM, Officier de l'ONM, Officier des Palmes académiques, ancien directeur diocésain de l'enseignement catholique de Lyon, en présence du président du groupement rhodanien le Général François MESTRALLET.

C'est sur les conseils avisés du chancelier national de l'ANOCR, le commissaire des armées honoraire Christian BAYOL et le président de section de l'ANMONM du Rhône, Armand DELCLOS, que le Général François CHAUVANCY, président national de l'ANOCR, a proposé le capitaine (h) Philippe GOLF à cette nomination pour son parcours

professionnel au service de la jeunesse qui a guidé toute sa vie : dans les établissements scolaires, sous l'uniforme, dans les associations et au tribunal pour enfants.





SORTIE DE COHESION DU GROUPEMENT SAVOIE-ISERE du 16 octobre 2025

Le 16 octobre 2025 le Groupement de SAVOIE/ISERE et nos Camarades de l'ARM se sont retrouvés à GRENoble pour une visite matinale du musée de la Résistance.

Initié il y a plus de cinquante ans par d'anciens résistants, déportés et des enseignants, conçu dans un esprit pédagogique et de transmission, le musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère est un musée d'histoire et de société. En 1994, il devient départemental et s'installe 14, rue Hébert à Grenoble.



Il met en lumière l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à partir des faits et vécus locaux et restitue dans leur chronologie, les causes et les conséquences du conflit. Il permet aussi de comprendre comment et à partir de quels choix individuels est née la Résistance et souligne l'ampleur des souffrances et des sacrifices de ceux qui se sont engagés pour permettre le retour de la République.

Au-delà, le musée interroge le visiteur sur les enseignements que notre société peut tirer de l'histoire, autour des valeurs intemporelles de la Résistance et celles des Droits de l'Homme. Après cette visite très intéressante nous avons rejoint « les bulles » :

les célèbres « **Bulles** », ces cabines emblématiques, qui vous transportent en quelques minutes depuis le centre-ville de Grenoble jusqu'au Fort de La Bastille.

Cette fortification militaire du XIX^e siècle est aujourd'hui un site touristique de premier plan dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le **Téléphérique de Grenoble** est l'un des premiers téléphériques urbains au monde, après ceux de Rio de Janeiro et Cap Town.

Chaque année, environ **370 000 voyageurs** sont transportés en téléphérique.

Mais ce sont près de **750 000 visiteurs par an** qui arpentent la colline, grâce à la diversité des activités et à l'attractivité du site.

Les amoureux de la nature et du sport y trouvent leur paradis. Profitez des sentiers pédestres, des chemins de grande randonnée, des parcours trails ou de la Via Ferrata pour explorer ce lieu d'exception, que ce soit pour des balades familiales ou des entraînements sportifs.

Le Fort de La Bastille et ses alentours offrent ainsi un espace de détente et de découvertes pour petits et grands. Au sommet, on découvre une large gamme d'activités pour tous les goûts et aussi :





L'année 2025 vient clore le cycle commémoratif initié en France à l'occasion des 80 ans de la Libération.

Dans ce cadre, le musée des Troupes de montagne nous propose de découvrir l'exposition temporaire «1944 - 1945 : la 27e division alpine sur la route de la Victoire».

Nous avons suivi l'histoire d'un jeune grenoblois, Louis, de 1943 à 1945.

Ce dernier est étudiant alors que la capitale des Alpes est rattrapée par la guerre.

Au travers de six scènes, il nous raconte son parcours,

- en 1943 comme réfractaire au Service du Travail Obligatoire (STO),
- en 1944 au sein des maquis alpins et enfin
- en 1945 sous l'uniforme de la 27e division alpine, lors des combats sur les cols.

Louis va ainsi prendre part à l'organisation des mouvements de résistance, puis à leur métamorphose en véritables unités militaires avec le soutien des Alliés. Il va aussi être témoin, et c'est un cas unique en France, de la constitution d'une

GROUPEMENT SAVOIE-ISÈRE (SUITE)

division alpine des Forces françaises de l'intérieur à partir des maquis, puis de sa renaissance au sein de l'ordre de bataille de l'armée française en tant que «27e division alpine».

Près de cent objets issus des collections du musée des Troupes de montagne (uniformes, insignes, équipement, armement) sont présentés au sein de cette exposition. De nombreuses nouvelles acquisitions sont ainsi montrées pour la première fois au public.

Aujourd'hui, les Troupes de montagne sont les héritières de cette unité historique. Après la visite du musée qui a été privatisé pour nous recevoir, je remercie au passage le responsable du musée, et admirer les panoramas unique depuis le site,

Nous avons rejoint le restaurant le BAULIEU pour un moment de convivialité que tous apprécient. Le car nous a ramenés en fin d'après-midi sur les terres savoyardes.

Officiers en retraite: «L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare»

Ce jeudi 12 juin à 10 h 30, le groupement Savoie et Isère de l'Association des officiers en retraite, tiendra son assemblée générale au Clos des Capucins, à Yenne. L'occasion de se pencher sur les actions menées par cette organisation auprès des anciens militaires en reconversion, ainsi qu'à l'endroit des veuves et orphelins de gradés. Entretien avec son président, André Penet.

Que propose l'Anocr 73-38 aux officiers en reconversion ?

«On a un service qui s'appelle Mara (NDLR, Mission d'Accompagnement à la retraite de l'Anocr), et qui est en lien avec d'autres associations destinées à accompagner les anciens personnels de la défense dans leur reconversion, comme Impli-c'Action. Ce réseau nous permet de proposer des emba-

ches à nos adhérents. À chaque fois qu'un officier se présente, on lui ouvre toutes les portes pour qu'il puisse trouver un emploi. De même, quand un candidat a un projet de création d'entreprise, l'Anocr peut l'aider financièrement, en lui proposant un prêt sans intérêt jusqu'à 40 000 €. La phrase type, c'est "l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare", comme disait Maurice Blondel.»

L'association a récemment dévoilé ses nouvelles couleurs, symboles d'une modernisation plus globale. Comment cette dernière se traduira-t-elle concrètement ?

«On va effectivement changer de logo. Notre pin's va être épuré. Grande nouveauté également, on est sur X, Facebook et LinkedIn. Le but est de se faire connaître des officiers qui par-

tent. Avant, on pouvait avoir la liste de tous ceux qui prenaient leur retraite, mais aujourd'hui elle est confidentielle. On essaye donc de se faire connaître par les réseaux sociaux. On va aussi effectuer un toilettage de notre site internet, qui fonctionne d'ailleurs assez bien, avec 140 000 visiteurs par an. Enfin, la mission Mara est récente, donc on va essayer de la faire connaître un peu plus.»

Quels sont vos prochains objectifs ?

«L'objectif est de recruter de nouveaux adhérents. On souhaite aussi continuer nos actions de mémoire et nos aides en faveur des veuves et des orphelins. Notre but est d'aider des gens qui ont des besoins. Quand on détecte un problème, de maladie ou financier, on intervient et on est capable d'apporter de l'aide, dans la semaine qui suit. On essaye d'être de plus en plus



André Penet est devenu le président de l'Anocr 73-38 en 2005. Et depuis ? «Tout se passe bien, puisque je suis réélu à chaque fois !» poursuit-il avec humour. Photo Le DL/C.S.

proche de nos adhérents. Quand on a connaissance d'un problème, l'idée est d'agir rapidement, de manière qu'il ne perdure pas.»

● Propos recueillis par Cyril Sterphone



GROUPEMENT CHARENTE

Nous nous sommes retrouvés le jeudi 2 octobre 2025 avec les membres de l'ANOCR CHARENTE au restaurant Les Ombrages à Vibrac au bord de la Charente.

Nous avons eu une pensée fraternelle pour nos camarades disparus cette année ; et avons salué l'arrivée de deux nouveaux adhérents.

- CF Bernard MONMEJA
- Col Jean BACHELIER

Le Vétérinaire Général Jean MAAS, ancien adhérent très actif du groupement de Loire Atlantique rejoignant la Charente, a regagné notre groupement et a été recruté membre du Comité. Comme lors de chaque activité, celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer nous ont manqué au cours de cette journée,

Le président a donné un compte-rendu de l'Assemblée Générale Nationale qui s'est tenue à Rennes en juin et a présenté le nouveau logo de l'ANOCR. Le président a exposé le bilan des actions depuis notre dernière assemblée générale en septembre 2024 :

- Déjeuner en décembre 2024.
- Conférence en mars du président national le Général François CHAUVANCY qui a réuni plus de 200 personnes.
- Participation au Rallye Citoyen organisé en mai par la Délégation Militaire Départementale.
- Visite du Centre d'incendie et de secours des pompiers de Jarnac le 21 juin 2025 suivi d'un moment de convivialité chez le président.
- Participation active au tournoi caritatif de golf organisé par la Base Aérienne 709 de Cognac au profit du Bleuets de France.
- Rencontre avec l'Officier Supérieur du 515^e Régiment du Train.

- Rencontre avec le Commandant en Second et l'Officier Supérieur Adjoint du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine.

- Organisation d'une conférence sur la reconversion des militaires dans l'enceinte du 1^{er} RIMA avec le groupe IMPLIC ACTION et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Charente (CPME).

- Contact avec l'Union Nationale des Officiers de Réserve et le Souvenir Français.

- Une action de solidarité a été demandée et accordée par le Siège pour une des adhérentes du groupement.

A ce jour, cependant, le contact reste difficile avec l'amicale des anciens du 1^{er} RIMA et, inexistant avec les ordres nationaux. Toutes ces actions ont permis de remettre notre association à la place qui est la sienne dans le paysage associatif charentais. Il a été fait un point financier. L'organisation des différents événements a nécessité des mises de fonds relatives. Les comptes restent cependant positifs.

Notre camarade Patrick CANEL, trésorier depuis des années, a souhaité quitter ses fonctions. Nous avons donc élu un nouveau trésorier volontaire en la personne du Colonel Jean BACHELIER.

Si notre assistance était un peu moins fournie que l'année dernière, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mr LOBIT, président du Souvenir Français pour la Charente qui a participé à notre réunion et à notre déjeuner au cours duquel nous étions heureux de nous retrouver dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

GROUPEMENT ALSACE

Après une longue période atone, pour relancer nos activités comme pour renforcer nos liens, le groupement Alsace a tenu son assemblée annuelle à Wissembourg le 3 août 2025.

Le thème choisi fut celui du général Abel Douay, décédé à la tête de la 2^e Division d'Infanterie, lors de la bataille du 4 août 1870. Il fut le premier des vingt généraux morts pour la France lors de ce conflit, au milieu de ses hommes.

Notre assemblée annuelle, suivie d'une conférence sur cette première bataille de la guerre franco-prussienne de 1870, s'est inscrite dans le cadre plus large d'un projet réunissant plusieurs associations, dont le souvenir français, le comité Alsace du Nord de la SMLH ; les médaillés Militaires et les anciens combattants du secteur.

Enfin, à 17h, une cérémonie commémorative a rassemblé plus de 200 personnes sur la colline du Geisberg, avec nos adhérents présents, les élus, les sympathisants et les habitants. Tous, nous en garderons de beaux souvenirs.

Bernard Ambec





Hommage au Caporal Jimmy GOSSELIN

Le caporal Jimmy Gosselin, du 7^e bataillon de chasseurs alpins, est mort lors d'une opération menée en Guyane dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.

Le drame s'est déroulé au cœur de la Guyane, où les conditions de terrain mettent régulièrement à l'épreuve les forces déployées. Engagé dans l'opération Harpie, destinée à lutter contre l'orpaillage illégal, le caporal Jimmy Gosselin participait à une mission de patrouille lorsqu'un franchissement de cours d'eau a viré à la tragédie. La crue soudaine d'une rivière a surpris l'unité, rendant le passage particulièrement dangereux malgré les précautions habituelles.

Rapidement, les autorités militaires ont lancé d'importantes recherches. Pendant plus de vingt heures, les équipes ont fouillé la zone, mobilisant des moyens terrestres et fluviaux.



Commandant Georges Michelin

Né à Saillenard le 7 octobre 1924, Georges Michelin entre dans la Résistance le 1^{er} juillet 1943 et rejoint le maquis de Savoisy le 6 juin 1944, près de Châtillon-sur-Seine. Nommé sergent FFI le 2 septembre 1944, il participe activement à la libération de Montbard le 8 septembre.

Le 1^{er} octobre 1944, il s'engage dans l'armée et rejoint le 43^e Régiment d'Infanterie Coloniale à Saint-Laurent-du-Var, d'où il embarque pour Saïgon. Son premier séjour en Indochine s'achève en février 1949, mais il repart pour un second séjour au Tonkin de janvier 1950 à avril 1952.

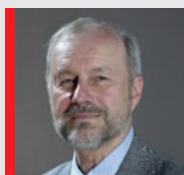
Il est ensuite désigné pour servir à Madagascar, avant d'être envoyé en Algérie, où il exerce les fonctions de sous-lieutenant au 1^{er} RIMA dans la région de Palestro. Il revient par la suite à Madagascar, sur les hauts plateaux d'Antsirabe, où il sert jusqu'en juillet 1964.

Admis à la retraite le 31 décembre 1987 avec le grade de commandant, Georges Michelin entame une seconde carrière marquée par le même enthousiasme, la même discipline et le même sens du devoir. Il devient directeur administratif et financier de l'Alliance Française, où il est unanimement apprécié pour ses qualités humaines, sa rigueur intellectuelle et son dévouement constant.

Jusqu'à la fin de sa vie, il conserve une curiosité vive et une passion profonde pour les sciences, l'histoire et la généalogie.

L'ANOCR exprime sa profonde reconnaissance au Commandant Georges Michelin, qui a eu la générosité de désigner notre association comme légataire universel.

2025



Général (2s) François CHAUVANCY
Président
Président du Gpt Paris - IDF

2026



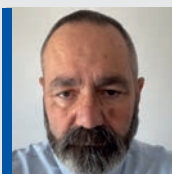
Gal. de brig. (2s) Philippe GERBAULT
Vice-président
Gpt Allier
représentant d'intérêt à l'Assemblée
Nationale et au Sénat



Lt. colonel (er) Rémi DEMARTEAU
Trésorier national
Trésorier des groupements 24, 46, 47



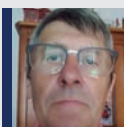
Colonel (er) Bruno BOUBÉE
Vice-président
Gpt Var
Gestion communication



**Com. en chef de la marine de 1^{er}
classe (er) Alain MONIER**
Expertise comptable
Gpt Finistère
CSFM (2)



Cap. de vaisseau (er) GUILLAUME
Vice-président
Gpt Moselle
Commission solidarité (secours)
Secrétaire général du COMAC-CPRM



Cap (er) J. Yves ALIX
Gpt Corrèze-Haute Vienne



Lt. colonel (er) Bernard AMBEC
Gpt Alsace



Colonel (er) Michel BRUNET
Gpt Hérault



Colonel (er) Alain DAVID
Gpt Gard



Lt. colonel (er) B. HANNEBICQUE
Gpt Ligéro Vendéen



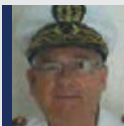
Lt colonel (er) Thierry LLORCA
Gpt Moselle



Gal de brigade (2s) François MESTRALLET
Gpt Rhodanien



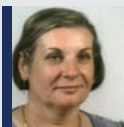
Lt colonel (er) Jean Paul PANOT
Gpt Cher CNR-CFR-OSS (2)



Médecin Gal inspecteur (2s) Claude PAYEN
Gpt Berry



Lt colonel (er) Daniel QUIEVY
Gpt Alsace
Information médiatique-Rattachement



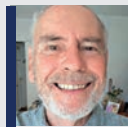
Ghislaine RICHARD-MEVEL
Gpt Charente
Référente adhérentes



Com. Gal de division (2s) Pierre SERRA
Gpt Pyrénées Orientales



Gal de brigade (2s) Didier SIMON
Président gpt Anjou Maine
Chargé de mission reconversion MARA
Réfèrent intergroupement Grand Ouest



Cdt (er) Gérard TEYSSIER
Gpt Rhodanien
Commission sociale

Vos vacances
sur la côte d'Azur...

La Villa des Officiers *Furtado-Heine*

Réouverture en juin 2025 après rénovation et modernisation.

Villa des Officiers Furtado-Heine - 121 Rue de France - 06000 NICE

04 93 37 51 00 - furtado@igesa.fr

+ d'infos



Legs réservé aux officiers actifs ou retraités,
élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des Armées.

La réglementation ne nous permet malheureusement pas d'accueillir les enfants
de moins de 6 ans et d'ouvrir la structure à tous les ressortissants.